

2022-2023



RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS **2022-2023**

Rapport sur le financement des services publics – 2022-2023

Dépôt légal – Juin 2024
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 2368-8963 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2024

TABLE DES MATIÈRES

Rapport sur le financement des services publics	1
1. Faits saillants	3
2. Revenus de tarification par secteur	9
2.1 Ministères.....	9
2.2 Organismes et fonds spéciaux	14
2.3 Réseau de la santé	20
2.4 Réseaux de l'éducation	23
2.5 Services de garde à contribution réduite	31
2.6 Régimes d'assurance.....	33
2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec	41
3. Mesures pour les ménages à faible revenu.....	43
4. Comparaison interprovinciale des revenus de tarification	47
ANNEXE I : Tableaux descriptifs de la tarification des ministères	51
ANNEXE II : Tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux	67

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des ministères

Affaires municipales et Habitation.....	52
Agriculture, Pêcheries et Alimentation.....	53
Assemblée nationale	55
Conseil exécutif	55
Culture et Communications	56
Économie et Innovation.....	56
Éducation	56
Énergie et Ressources naturelles.....	57
Enseignement supérieur	57
Famille	58
Finances	58
Forêts, Faune et Parcs.....	59
Immigration, Francisation et Intégration	60
Justice	61
Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections ..	62
Santé et Services sociaux	62
Sécurité publique.....	63
Transports	64
Travail, Emploi et Solidarité sociale	65

Liste des tableaux descriptifs de la tarification des organismes et des fonds spéciaux

Autorité des marchés financiers.....	67
Autorité des marchés publics	68
Bibliothèque et Archives nationales du Québec.....	68
Centre d'acquisitions gouvernementales.....	68
Commission de la capitale nationale du Québec.....	69
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	69
Corporation d'urgences-santé	69
École nationale de police du Québec	70
École nationale des pompiers du Québec.....	70
Fondation de la faune du Québec.....	71
Fonds aérien.....	71
Fonds de développement du marché du travail.....	71
Fonds de gestion de l'équipement roulant.....	72
Fonds de la cybersécurité et du numérique.....	72
Fonds d'électrification et de changements climatiques.....	73
Fonds de partenariat touristique	73
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État.....	74
Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques	75
Fonds des biens et des services	75
Fonds des générations.....	76
Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux	76
Fonds des registres du ministère de la Justice.....	77
Fonds des réseaux de transport terrestre.....	78
Fonds des ressources naturelles	79
Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier	80
Fonds des services de police.....	81
Fonds d'information sur le territoire.....	81
Fonds du centre financier de Montréal.....	82
Héma-Québec.....	82
Institut de la statistique du Québec.....	82

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec.....	83
Institut national de santé publique du Québec	83
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux.....	83
La Financière agricole du Québec	84
Musée d'Art contemporain de Montréal	84
Musée de la Civilisation	84
Musée national des beaux-arts du Québec	85
Office des professions du Québec	85
Régie de l'assurance maladie du Québec	86
Régie de l'énergie.....	86
Régie du bâtiment du Québec.....	87
Revenu Québec	87
Société de développement de la Baie-James.....	88
Société de développement des entreprises culturelles.....	88
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	89
Société de financement des infrastructures locales du Québec	89
Société de la Place des Arts de Montréal	90
Société de l'assurance automobile du Québec.....	90
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	90
Société des établissements de plein air du Québec	91
Société des Traversiers du Québec.....	91
Société d'habitation du Québec	91
Société du Centre des congrès de Québec	92
Société du Grand Théâtre de Québec.....	93
Société du Palais des congrès de Montréal	94
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	95
Société québécoise des infrastructures	95
Société québécoise d'information juridique	96
Tribunal administratif des marchés financiers	96
Tribunal administratif du Québec	96
Tribunal administratif du travail	96

RAPPORT SUR LE FINANCEMENT DES SERVICES PUBLICS

Le *Rapport sur le financement des services publics 2022-2023* fait partie intégrante de la reddition de comptes prévue dans la Politique de financement des services publics. Ce rapport présente les revenus de tarification contribuant au financement des services publics.

Globalement, en 2022-2023 :

- les revenus de tarification totaux s'élèvent à 22,5 milliards de dollars;
- les revenus de tarification représentent 11,1 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés);
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des réseaux du Québec sont inférieurs de 338 \$ par habitant, en comparaison avec les autres provinces canadiennes.

Le rapport permet d'apprécier l'évolution, dans chaque secteur d'activité, de la portion des services publics financée directement par les usagers, au moyen de tarifs, par rapport à celle qui est assumée par la collectivité, au moyen des impôts et des taxes. Il constitue ainsi une importante source d'information pour le gouvernement et les citoyens, car il permet de mieux comprendre et assurer le financement de services publics de qualité.

Le rapport présente le portrait des revenus de tarification gouvernementaux en distinguant deux regroupements, soit :

- les tarifs des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux de la santé et de l'éducation ainsi que des services de garde à contribution réduite, dont les approbations relèvent directement du gouvernement;
- les tarifs des différents régimes d'assurance publics, qui sont approuvés par les conseils d'administration des organismes chargés d'administrer ces régimes.

À titre informatif, les revenus provenant de la vente d'électricité par Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement à vocation commerciale, sont présentés dans le présent rapport.

De plus, une comparaison interprovinciale sommaire des revenus de tarification est incluse dans le rapport.

Finalement, des informations détaillées sur la tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023 sont présentées dans les annexes I et II.

❑ Précision sur l'univers du *Rapport sur le financement des services publics*

Le *Rapport sur le financement des services publics* vise à présenter l'ensemble des services publics pour lesquels une tarification est exigée des usagers. Pour cette raison, l'univers du rapport inclut aussi des tarifs encadrés par le gouvernement, qui sont perçus par des entités non gouvernementales. Il s'agit notamment :

- des droits de scolarité perçus par les universités hors du réseau de l'Université du Québec;
- des contributions parentales pour les services de garde à contribution réduite, qui sont payées directement à l'établissement.

La présentation de ces informations permet d'obtenir un portrait plus complet des services publics financés par la tarification et de mieux mesurer l'importance de la tarification dans le financement des services publics.

Note

Le rapport présente les données sur la tarification des services publics pour 2022-2023 selon le statut des organismes gouvernementaux présenté dans le *Budget de dépenses 2022-2023*.

Les données des exercices financiers antérieurs sont redressées de manière à refléter la structure des ministères, des organismes et des fonds spéciaux en vigueur en 2022-2023, ainsi que l'impact sur les dépenses de l'application de la norme comptable sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les mentions « secteur de la santé » et « réseau de la santé » font toujours référence au secteur ou au réseau de la santé et des services sociaux.

Pour les besoins du présent rapport, les tarifs fixés par décision administrative sont notamment ceux pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service.

Le terme « services », employé seul, réfère à la fois aux biens et aux services fournis par les ministères et organismes.

Les revenus de tarification incluent des ajustements de consolidation, soit l'élimination d'opérations réciproques entre les entités présentées dans le *Rapport sur le financement des services publics*.

Les nombres ayant été arrondis, les sommes des montants présentés peuvent ne pas correspondre aux totaux indiqués.

1. FAITS SAILLANTS

❑ Évolution des revenus de tarification des services publics

En 2022-2023, les revenus de tarification totaux s'élèvent à 22,5 milliards de dollars, soit une hausse de 685 millions de dollars par rapport à 2021-2022 ou de 3,1 %. Ces revenus proviennent globalement de deux sources :

- des ministères, des organismes et des fonds spéciaux, des réseaux et des services de garde, pour un total de 12,7 milliards de dollars, soit 56 % de l'ensemble des revenus tarifaires;
- des différents régimes d'assurance, pour un total de 9,8 milliards de dollars, soit 44 % de l'ensemble des revenus tarifaires.

La hausse de 685 millions de dollars par rapport à 2021-2022 s'explique principalement par :

- une augmentation de 310 millions de dollars des revenus des réseaux de l'éducation en raison de la reprise générale des activités à la suite de la levée de l'état d'urgence sanitaire. Conséquemment, il y a eu rétablissement de la demande pour les services auxiliaires tels que les services de garde, les services de cafétéria et les stationnements;
- une augmentation des cotisations à l'assurance parentale de 272 millions de dollars qui est due notamment à la hausse des cotisations maximales. Les taux de cotisation sont demeurés quant à eux inchangés depuis 2020.

TABLEAU 1

Revenus de tarification totaux (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Ministères, organismes et fonds spéciaux, réseaux et services de garde				
Ministères	401	362	518	655
Organismes et fonds spéciaux	4 937	4 810	6 276	6 037
Réseau de la santé	1 920	1 752	1 891	2 096
Réseaux de l'éducation	2 836	2 790	3 162	3 472
Services de garde à contribution réduite ⁽¹⁾	406	347	421	440
Sous-total	10 499	10 061	12 267	12 700
Régimes d'assurance				
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)	2 982	2 944	3 264	3 437
Assurance automobile (SAAQ)	972	993	1 031	820
Assurance parentale	2 323	2 187	2 406	2 678
Assurance médicaments	2 206	2 249	2 706	2 738
Assurance stabilisation des revenus agricoles	72	88	92	69
Assurance récolte	24	27	32	42
Sous-total	8 578	8 489	9 531	9 784
TOTAL	19 077	18 550	21 799	22 484

(1) Les revenus de tarification des services de garde en milieu scolaire sont inclus dans les revenus des réseaux de l'éducation.

❑ Types de revenus de tarification des services publics

Les revenus de tarification des services publics présentés dans ce rapport se divisent selon les catégories suivantes : les droits et permis, la vente de biens et services, les redevances et les contributions des usagers aux régimes d'assurance publics.

TABEAU 2

Répartition des revenus de tarification selon la catégorie

(en millions de dollars)

	2022-2023
Droits et permis	2 315
Vente de biens et services	7 747
Redevances	2 638
Contributions des usagers aux régimes d'assurance publics ⁽¹⁾	9 784
TOTAL	22 484

(1) Il s'agit des contributions des usagers aux régimes d'assurance automobile du Québec, d'assurance santé et sécurité du travail, d'assurance parentale du Québec, d'assurance médicaments du Québec, d'assurance stabilisation des revenus agricoles et d'assurance récolte.

■ Distinction entre les redevances et les autres types de revenus de tarification des services publics

Les redevances sont des contreparties exigées par le gouvernement en échange de l'exploitation de ressources qui appartiennent à la collectivité, le plus souvent des ressources naturelles. Contrairement aux autres revenus de tarification, les redevances sont souvent associées à des coûts directs qui sont marginaux pour le gouvernement comparativement aux revenus engendrés, comme dans le cas des redevances minières.

Par conséquent, elles sont établies selon la valeur commerciale de la ressource et non en fonction d'un niveau de financement visé qui correspond à la proportion d'un bien ou d'un service qui est financée par le tarif.

❑ Importance de la tarification dans le financement total des services publics

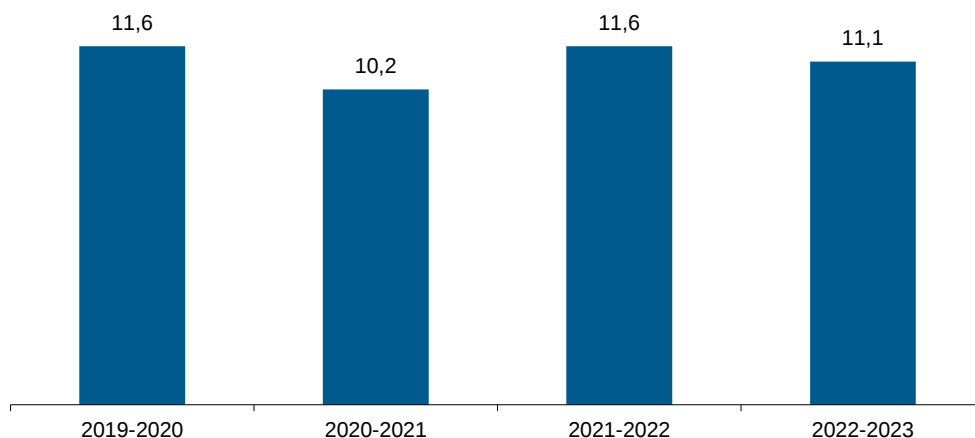
En 2022-2023, les revenus de tarification représentent 11,1 % du financement total des services publics (tarifés et non tarifés), soit 15,5 milliards de dollars, pour un financement total de 140,6 milliards de dollars¹.

Cette proportion exclut l'assurance parentale administrée par le Conseil de gestion de l'assurance parentale, l'assurance automobile administrée par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et les indemnités versées par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) aux accidentés du travail; les services de ces entités sont régis par des politiques de financement qui les amènent à financer entièrement leurs coûts. Aucune dépense gouvernementale n'est donc affectée à leur financement.

La part de la tarification en fonction du financement total des services publics observée en 2022-2023 a diminué par rapport à 2021-2022, passant de 11,6 % à 11,1 %. Cette baisse s'explique par une croissance plus importante des dépenses publiques.

GRAPHIQUE 1

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics (en pourcentage)



Note : Les services publics comprennent les services tarifés et non tarifés.

¹ Le financement total des services publics comprend l'ensemble des sommes nécessaires à la prestation des services par le gouvernement, ce qui inclut les dépenses consolidées du gouvernement ainsi que la part du financement assumée par les usagers pour certains services, tel que les frais de scolarité pour les universités hors du réseau de l'Université du Québec.

■ Importance de la tarification par secteur

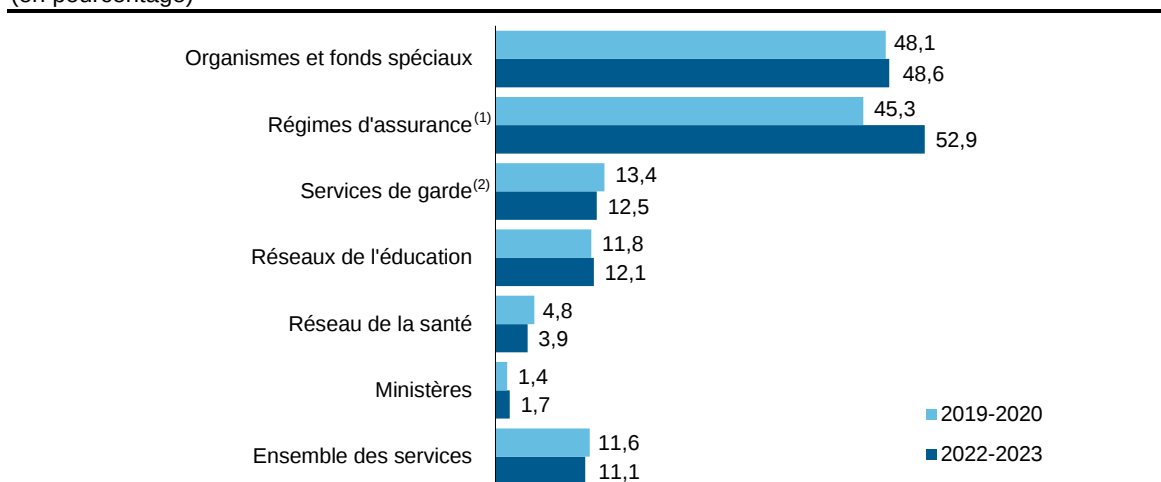
La proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics est plus élevée pour les organismes et les fonds spéciaux et les régimes d'assurance que pour les ministères et les réseaux de la santé et de l'éducation. Cela s'explique par les règles de financement qui régissent plusieurs organismes et plusieurs régimes d'assurance.

Entre 2019-2020 et 2022-2023, la proportion des revenus tarifaires dans le financement total des services publics pour l'ensemble des services a diminué, passant de 11,6 % à 11,1 %. Globalement, cette baisse est due à une croissance des dépenses plus élevée que la hausse des revenus de tarification.

L'augmentation de la proportion des revenus tarifaires dans le financement des régimes d'assurance s'explique principalement par les revenus plus importants des primes du régime public d'assurance médicaments qui a été bonifié, en 2021-2022, par l'ajout de nombreux médicaments couverts, lesquels permettent de traiter une plus grande variété de conditions de santé. Les nouveaux médicaments sont également plus dispendieux.

GRAPHIQUE 2

Proportion des revenus de tarification en fonction du financement total des services publics par secteur (en pourcentage)



Note : Le financement total des services publics comprend la part financée par les contributions des usagers à l'assurance médicaments, à l'assurance stabilisation des revenus agricoles, à l'assurance récolte et aux services de garde.

(1) Les régimes d'assurance comprennent l'assurance médicaments, l'assurance stabilisation des revenus agricoles et l'assurance récolte.

(2) Il s'agit des services de garde à contribution réduite. Ceux-ci comprennent les centres de la petite enfance, les garderies en milieu familial et les garderies privées subventionnées.

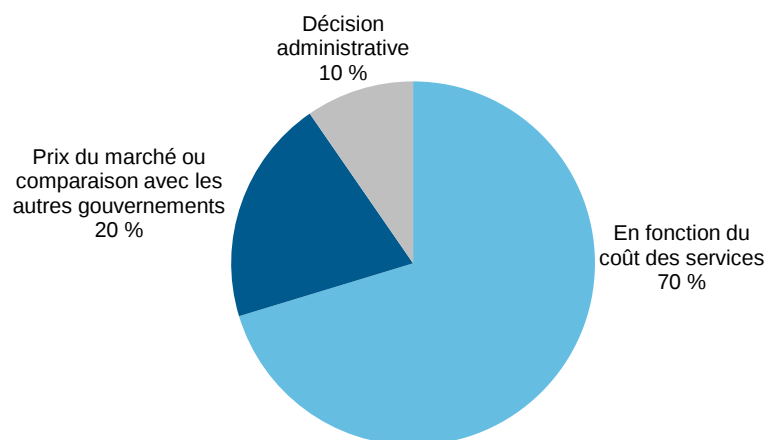
❑ Méthodes de fixation des tarifs

En 2022-2023, 70 % des revenus de tarification proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 20 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 10 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 3

Mécanismes de fixation des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Indexation des tarifs

L'indexation des tarifs vise à les ajuster en fonction de l'évolution des coûts afin de conserver le niveau de financement des services d'une année à l'autre.

Depuis 2011, la Loi sur l'administration financière (LAF) prévoit que tous les tarifs des ministères et organismes doivent être indexés le 1^{er} janvier de chaque année, à l'exception des tarifs déjà régis par une règle d'indexation ou de fixation annuelle; 10 % des revenus de tarification sont assujettis à ce mode d'indexation.

Une proportion de 24 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

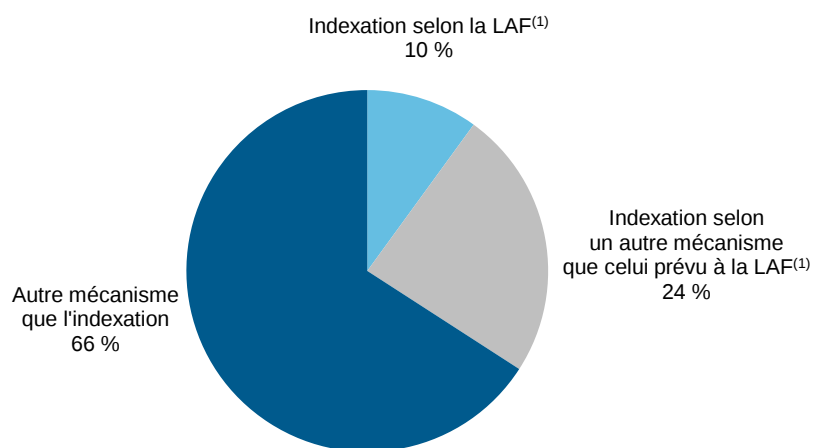
Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 66 % des revenus de tarification.

En vertu de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, sanctionnée le 9 décembre 2022, l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux est plafonnée à 3 % à partir du 1^{er} janvier 2023, et ce, pour une période de quatre ans, soit de 2023 à 2026, afin d'aider les citoyens à faire face à la hausse du coût de la vie.

GRAPHIQUE 4

Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des services publics

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

2. REVENUS DE TARIFICATION PAR SECTEUR

2.1 Ministères

Les revenus de tarification des ministères s'élèvent à 655 millions de dollars en 2022-2023, soit une hausse de 137 millions de dollars par rapport à 2021-2022, et permettent de financer 1,7 % de leurs dépenses.

Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation de 95 millions de dollars des redevances provenant des ressources forestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs qui est attribuable à la hausse du prix du bois.

TABLEAU 3

Revenus de tarification par ministère

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Travail, Emploi et Solidarité sociale	76	80	87	92
Justice	80	63	74	77
Immigration, Francisation et Intégration	54	42	46	65
Transports	45	48	52	53
Forêts, Faune et Parcs	37	38	45	51
Sécurité publique	42	25	35	39
Famille	19	22	22	23
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	19	18	18	20
Autres	28	21	22	23
Sous-total	401	358	401	443
Revenus de redevances				
Forêts, Faune et Parcs	—	5	117	212
Sous-total	—	5	117	212
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	401	362	518	655
TOTAL DES DÉPENSES⁽¹⁾	27 690	27 226	30 050	37 541
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	1,4 %	1,3 %	1,7 %	1,7 %

(1) Il s'agit des dépenses liées à la prestation directe de services par les ministères. Sont exclues les données des réseaux de la santé et de l'éducation, des organismes et des fonds spéciaux, des services de garde et de l'assurance médicaments, qui sont traitées plus loin dans le présent chapitre.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des ministères

En 2022-2023, les revenus totaux de droits, de permis et de ventes des ministères s'élèvent à 443 millions de dollars. Par exemple :

- les revenus du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui totalisent 92 millions de dollars, proviennent en grande partie des activités du Registraire des entreprises;
- les revenus du ministère de la Justice, qui s'établissent à 77 millions de dollars, proviennent essentiellement des actes juridiques et actes judiciaires. À titre informatif, les actes juridiques comprennent les frais judiciaires en matière pénale, tandis que les actes judiciaires comprennent les frais judiciaires en matière civile et les frais applicables au recouvrement des petites créances.

❑ Revenus de redevances des ministères

En 2022-2023, les revenus de redevances des ministères totalisent 212 millions de dollars et proviennent entièrement des ressources forestières du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

❑ Coût des services tarifés des ministères

En 2022-2023, les revenus de tarification des ministères pour lesquels il est possible de déterminer les coûts associés s'établissent à 294 millions de dollars, ce qui représente 66 % de l'ensemble des revenus de tarification des ministères, excluant les redevances.

Ces revenus couvrent en moyenne 42 % des coûts de prestation des services tarifés concernés.

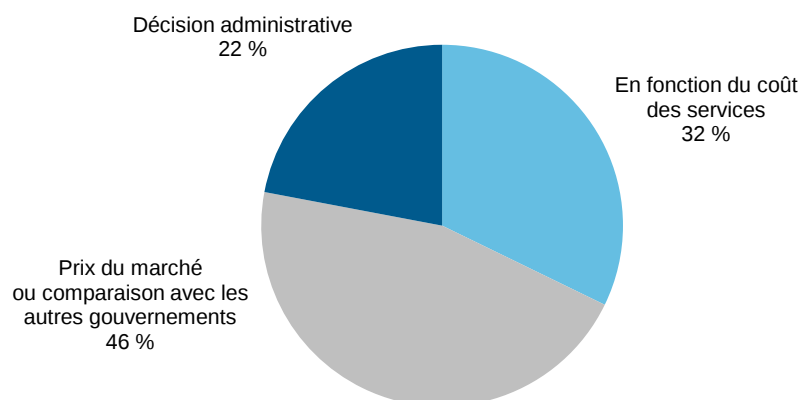
❑ Méthodes de fixation des tarifs des ministères

En 2022-2023, 32 % des revenus de tarification des ministères proviennent de tarifs déterminés en fonction du coût des services, et 46 % de tarifs établis sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. La proportion restante de 22 % est déterminée par décision administrative.

GRAPHIQUE 5

Méthodes de fixation des tarifs des ministères – 2022-2023

(en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des ministères

En 2022-2023, une proportion de 43 % des revenus de tarification des ministères est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

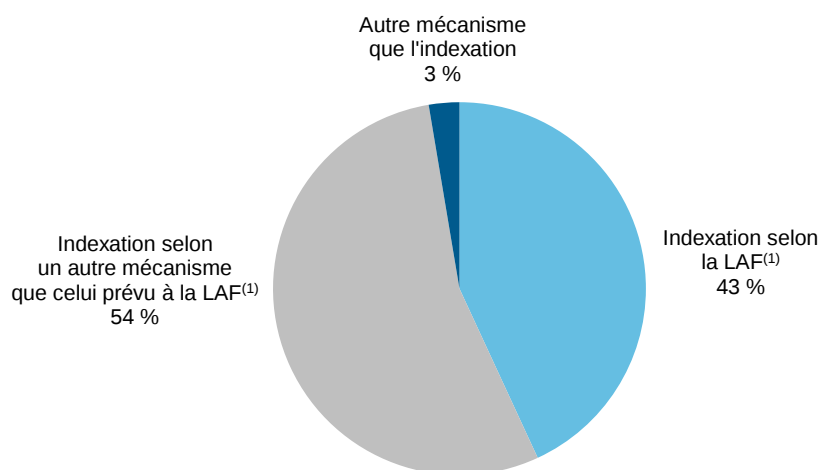
Une proportion de 54 % des revenus est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Les tarifs révisés périodiquement selon un autre mécanisme que l'indexation, comme ceux déterminés selon le prix du marché ou de façon à récupérer les coûts de prestation des services, représentent 3 % des revenus de tarification.

GRAPHIQUE 6

Indexation et révision des tarifs des ministères – 2022-2023

(en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

❑ Revenus de tarification des ministères par contributeur

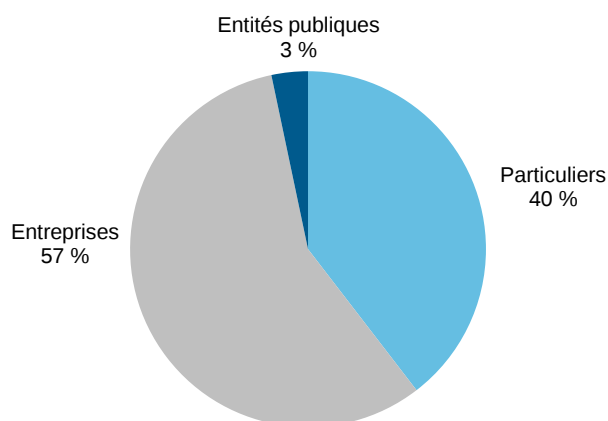
En 2022-2023, les ministères ont perçu 40 % de leurs revenus de tarification auprès des particuliers et 57 % auprès des entreprises.

Par ailleurs, 3 % des revenus de tarification ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 7

Revenus de tarification des ministères par contributeur – 2022-2023

(en pourcentage des revenus de tarification)



2.2 Organismes et fonds spéciaux

En 2022-2023, les revenus tarifaires perçus par les organismes et les fonds spéciaux totalisent 6,0 milliards de dollars, soit une baisse de 239 millions de dollars par rapport à 2021-2022, et permettent de financer 48,6 % de leurs dépenses totales.

La diminution par rapport à 2021-2022 est principalement due à la baisse des redevances provenant de l'exploitation minière. Cette baisse découle de la diminution des prix des métaux, qui ont chuté après avoir connu une augmentation soutenue au cours des dernières années.

Par ailleurs, les plus importants revenus tarifaires des organismes et des fonds spéciaux proviennent des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules, qui s'élèvent à près de 1,5 milliard de dollars en 2022-2023.

□ Droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules

En plus des droits payés lors de la délivrance ou du renouvellement des permis de conduire et des droits d'immatriculation des véhicules, les automobilistes paient des frais de gestion de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), des contributions au régime d'assurance automobile du Québec et des contributions au transport en commun.

Quant aux droits sur les permis de conduire et l'immatriculation, qui totalisent près de 1,5 milliard de dollars en 2022-2023, ils sont répartis de la façon suivante :

- 1,2 milliard de dollars au Fonds des réseaux de transport terrestre, pour financer le réseau routier et le transport en commun;
- 103 millions de dollars à la SAAQ, pour financer le contrôle routier et l'accès au réseau routier, ce qui inclut notamment la délivrance et le renouvellement des permis de conduire, la gestion des examens de conduite et la gestion des contrôles des examens médicaux;
- 97 millions de dollars à la Société de financement des infrastructures locales du Québec, notamment pour financer le transport en commun;
- 44 millions de dollars au ministère des Transports, pour financer ses activités.

TABLEAU 4

Revenus de tarification par organisme et fonds spécial

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de droits, de permis et de ventes				
Fonds des réseaux de transport terrestre	1 273	1 280	1 402	1 443
Fonds des services de police	354	336	367	385
Société de l'assurance automobile du Québec	254	239	252	261
Autorité des marchés financiers	147	175	213	219
Fonds d'information sur le territoire	172	183	189	188
Société des établissements de plein air du Québec	133	124	154	177
Société de financement des infrastructures locales du Québec	90	92	100	97
Régie du bâtiment du Québec	75	76	83	92
Régie de l'assurance maladie du Québec	66	49	55	67
Société du Palais des congrès de Montréal	28	3	10	58
Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)	37	39	40	43
Fonds des registres du ministère de la Justice	42	39	43	42
Fonds aérien	31	37	46	35
Société québécoise des infrastructures	47	27	28	35
École nationale de police du Québec	18	22	21	26
Société des Traversiers du Québec	24	15	19	26
Autres	329	282	322	419
Sous-total	3 120	3 017	3 343	3 612
Revenus de redevances				
Fonds d'électrification et de changements climatiques	997	635	1 299	1 267
Fonds des générations ⁽¹⁾	375	683	1 123	668
Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier	248	304	292	264
Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	135	149	141	151
Autres	62	21	78	75
Sous-total	1 817	1 793	2 933	2 426
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 937	4 810	6 276	6 037
TOTAL DES DÉPENSES⁽²⁾	10 262	11 846	12 841	12 431
Revenus de tarification en pourcentage des dépenses	48,1 %	40,6 %	48,9 %	48,6 %

(1) Sont exclues les redevances hydrauliques versées par Hydro-Québec, qui s'élèvent à 780 M\$ en 2022-2023.

(2) Sont exclues, notamment, les dépenses des organismes et des fonds spéciaux déjà comptabilisées dans les sections des réseaux et les dépenses des organismes et des fonds spéciaux qui fournissent des services principalement aux ministères, aux organismes et aux réseaux.

❑ Revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux

Les revenus de droits, de permis et de ventes des organismes et des fonds spéciaux s'élèvent à 3,6 milliards de dollars en 2022-2023. Par exemple :

- les revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre, de 1,4 milliard de dollars, proviennent principalement des droits sur les permis de conduire et sur l'immatriculation des véhicules;
- les revenus du Fonds des services de police, de 385 millions de dollars, proviennent principalement de la facturation aux municipalités des services policiers de la Sûreté du Québec;
- les revenus de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), de 261 millions de dollars, se composent des frais d'administration perçus et des droits d'immatriculation conservés par l'organisme pour financer notamment le contrôle routier.

❑ Revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux

En 2022-2023, les revenus de redevances des organismes et des fonds spéciaux totalisent 2,4 milliards de dollars.

Ces revenus se trouvent principalement dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques, avec près de 1,3 milliard de dollars provenant des droits d'émission de gaz à effet de serre, et dans le Fonds des générations avec 668 millions de dollars.

❑ Coût des services tarifés des organismes et des fonds spéciaux

En 2022-2023, les revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux pour lesquels il est possible de déterminer les coûts des services atteignent 3,4 milliards de dollars, ce qui représente 96 % des revenus de tarification, excluant les redevances.

Ces revenus financent en moyenne 44 % des coûts de prestation des services concernés.

❑ Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

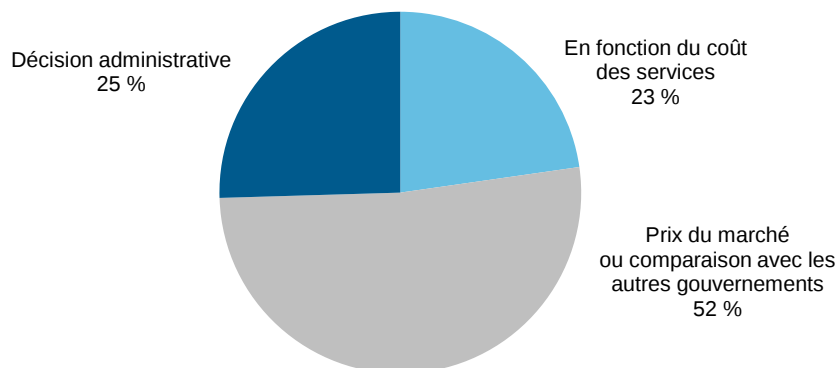
En 2022-2023, 52 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux proviennent de tarifs déterminés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements. Par exemple, les tarifs de certains services offerts dans les parcs nationaux, les réserves fauniques et les établissements touristiques de la Société des établissements de plein air du Québec, ainsi que la vente de permis échangeables du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, sont fixés sur la base du prix du marché.

Les tarifs déterminés par décision administrative représentent 25 % des revenus de tarification.

La proportion restante de 23 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux provient de tarifs établis en fonction du coût des services.

GRAPHIQUE 8

Méthodes de fixation des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2022-2023 (en pourcentage des revenus de tarification)



❑ Mécanismes d'indexation et de révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux

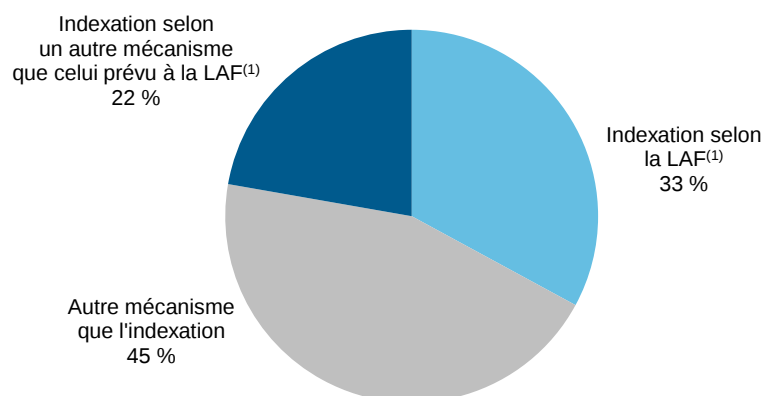
En 2022-2023, une proportion de 33 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux est assujettie à l'indexation en vertu de la Loi sur l'administration financière (LAF).

Une proportion de 22 % des revenus de tarification est assujettie à l'indexation en vertu d'un autre mécanisme que celui prescrit par la LAF. Ce mécanisme peut être par exemple l'utilisation d'un taux différent, comme l'indice canadien des prix à la consommation.

Pour 45 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux, les tarifs sont révisés de façon périodique par un mécanisme autre que l'indexation. Par exemple, certains tarifs sont révisés annuellement de façon à récupérer les coûts de prestation des services.

GRAPHIQUE 9

Indexation et révision des tarifs des organismes et des fonds spéciaux – 2022-2023 (en pourcentage des revenus de tarification)



(1) Loi sur l'administration financière.

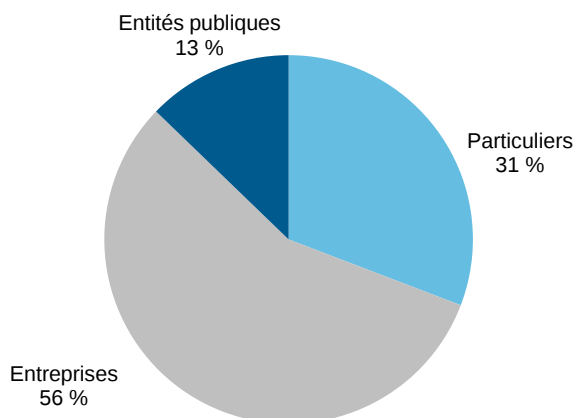
❑ Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur

En 2022-2023, les organismes et les fonds spéciaux ont perçu 56 % de leurs revenus de tarification auprès des entreprises et 31 % auprès des particuliers.

Par ailleurs, 13 % des revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux ont été perçus auprès d'entités publiques, soit les municipalités, le gouvernement fédéral et les autres provinces.

GRAPHIQUE 10

Revenus de tarification des organismes et des fonds spéciaux par contributeur – 2022-2023
(en pourcentage des revenus de tarification)



2.3 Réseau de la santé

Les revenus de tarification du réseau de la santé s'élèvent à 2,1 milliards de dollars en 2022-2023. Ils représentent 3,9 % du financement total du réseau. Les régimes d'assurance hospitalisation et d'assurance maladie, financés par les taxes et impôts, permettent à l'ensemble de la population d'obtenir des services hospitaliers et médicaux.

Depuis le printemps 2020, les frais de stationnement des établissements de santé ont été réduits, comme l'a annoncé le gouvernement dans [Le point sur la situation économique et financière du Québec – Automne 2019](#).

TABEAU 5

Financement du réseau de la santé par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de tarification – Prestation de soins de santé				
Contributions des adultes hébergés	913	898	956	1 022
Suppléments pour chambres privées et semi-privées	35	17	20	19
Contributions parentales pour enfants placés en famille d'accueil	87	69	76	77
Facturation de services				
– Établissements publics				
• Résidents canadiens	47	28	37	48
• Résidents étrangers	99	77	94	135
• Gouvernement du Canada	80	84	95	112
• Autres revenus	10	7	9	13
– Établissements privés conventionnés ⁽¹⁾	139	120	133	150
Sous-total – Prestation de soins de santé	1 411	1 299	1 419	1 576
Activités commerciales et complémentaires ⁽²⁾	510	453	472	520
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 920	1 752	1 891	2 096
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec et autres sources de revenus	38 292	48 004	50 560	51 017
FINANCEMENT TOTAL DU RÉSEAU DE LA SANTÉ	40 212	49 756	52 451	53 114
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	4,8 %	3,5 %	3,6 %	3,9 %

(1) Cette catégorie comprend les revenus provenant des contributions des adultes hébergés, des suppléments pour chambres privées et semi-privées, de la facturation de services, des activités commerciales et des activités complémentaires perçus par les établissements privés conventionnés.

(2) Cette catégorie sert à financer des dépenses non reliées à la prestation de soins de santé. On y trouve par exemple les revenus liés au stationnement et aux services de recherche. Les services de recherche comprennent entre autres les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral et des entreprises pharmaceutiques.

❑ **Fixation et indexation des tarifs dans le réseau de la santé**

Les contributions des adultes hébergés et les suppléments pour chambres privées et semi-privées sont établis sur la base des coûts de prestation des services, sans en couvrir la totalité. Ces tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des rentes établi en conformité avec la Loi sur le régime de rentes du Québec. Toutefois, le taux d'indexation est limité à 3 %, au lieu de 6,5 % et de 4,4 %, respectivement au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} janvier 2024.

Les tarifs payés par les résidents canadiens ou le gouvernement du Canada sont fixés et révisés par entente interprovinciale ou avec le gouvernement fédéral. Les résidents étrangers paient les tarifs fixés selon le coût des services rendus.

Les tarifs des activités complémentaires et des activités commerciales sont révisés annuellement sur la base des prix du marché.

Depuis juin 2020, tous les établissements de santé du Québec offrent aux usagers la gratuité pour les deux premières heures de stationnement et un tarif journalier maximum de 7 \$ à 10 \$, selon la région. Ces nouveaux tarifs sont indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation au 1^{er} avril.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, s'applique, le cas échéant, au réseau de la santé.

❑ Information sur l'ensemble du secteur de la santé

En plus du réseau de la santé, le secteur de la santé inclut le ministère de la Santé et des Services sociaux, les organismes offrant des services en santé et services sociaux et le régime public d'assurance médicaments.

Les revenus de tarification du secteur de la santé s'élèvent à 4,9 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente 8,4 % de son financement total, qui s'élève pour sa part à 58,5 milliards de dollars.

Pour en savoir plus concernant les données sur le régime public d'assurance médicaments, consultez la section [Régimes d'assurance](#).

TABEAU 6

Revenus de tarification du secteur de la santé

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Réseau de la santé	1 920	1 752	1 891	2 096
Assurance médicaments	2 206	2 249	2 706	2 738
Ministère de la Santé et des Services sociaux	2	2	3	2
Régie de l'assurance maladie du Québec	66	49	55	67
Corporation d'urgences-santé	10	8	10	10
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	3	3	3	5
Institut national de santé publique du Québec	6	4	4	3
Héma-Québec	2	3	3	2
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	4 216	4 070	4 673	4 923
FINANCEMENT TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTÉ⁽¹⁾	45 238	54 930	57 911	58 499
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,3 %	7,4 %	8,1 %	8,4 %

(1) Le financement comprend les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux, ainsi que les dépenses assumées par les usagers et les autres entités.

2.4 Réseaux de l'éducation

Les revenus de tarification des réseaux de l'éducation s'élèvent à près de 3,5 milliards de dollars en 2022-2023. Provenant notamment des frais de scolarité, des frais administratifs et de la vente de biens et services, ils représentent 12,1 % du financement total des réseaux de l'éducation.

Il est à noter que les réseaux de l'éducation comprennent le réseau scolaire², le réseau collégial et le réseau universitaire. Les établissements d'enseignement privés subventionnés n'y sont pas inclus.

L'augmentation des revenus de 310 millions de dollars est principalement attribuable à la reprise générale des activités à la suite de la levée de l'état d'urgence sanitaire. Par conséquent, il y a eu rétablissement de la demande pour les services auxiliaires tels que les services de garde, les services de cafétéria et les stationnements.

TABLEAU 7

Financement des réseaux de l'éducation par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de tarification				
Préscolaire, primaire et secondaire	771	815	966	1 106
Collégial	272	233	266	308
Universitaire	1 793	1 742	1 930	2 058
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	2 836	2 790	3 162	3 472
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	19 642	21 161	22 427	24 002
Taxes scolaires	1 545	1 160	1 080	1 117
FINANCEMENT TOTAL DES RÉSEAUX DE L'ÉDUCATION⁽¹⁾	24 023	25 111	26 669	28 591
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	11,8 %	11,1 %	11,9 %	12,1 %

(1) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

² Le réseau scolaire comprend les centres de services scolaires, administrés par un conseil d'administration, et quelques commissions scolaires.

❑ Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire

Les revenus de tarification des niveaux préscolaire, primaire et secondaire s'élèvent à 1,1 milliard de dollars en 2022-2023, ce qui représente 6,0 % du financement total du réseau. Il s'agit d'une augmentation de 140 millions de dollars par rapport à 2021-2022³.

Il s'agit du réseau où l'on observe le plus faible pourcentage de financement des activités par la tarification, en raison de la gratuité de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

TABLEAU 8

Financement de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de tarification				
Droits de scolarité				
– Adultes	4	5	4	5
– Autres ⁽¹⁾	28	31	29	37
Activités d'enseignement ⁽²⁾	51	54	61	68
Vente de biens et services				
– Services de garde	307	350	414	479
– Activités administratives, d'enseignement, de formation et autres ⁽³⁾	318	323	391	442
– Location d'immeubles	36	25	31	35
– Transport scolaire	16	19	23	25
– Services alimentaires	10	7	12	15
– Résidences	1	1	1	1
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	771	815	966	1 106
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	12 873	14 152	14 971	16 283
Taxes scolaires	1 545	1 160	1 080	1 117
FINANCEMENT TOTAL DE L'ÉDUCATION PRÉSCOLAIRE ET DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE⁽⁴⁾	15 189	16 126	17 016	18 507
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	5,1 %	5,1 %	5,7 %	6,0 %

(1) Il s'agit d'élèves autochtones, d'élèves de l'extérieur du Québec et d'élèves concernés par une entente entre un établissement du réseau scolaire et un organisme scolaire ailleurs au Canada.

(2) Cette catégorie comprend, par exemple, les sommes reçues d'une entreprise pour l'inscription d'employés à un cours de formation professionnelle.

(3) Cette catégorie inclut notamment des revenus pour l'acquisition de fournitures et du matériel scolaire ainsi que pour la surveillance et le transport du midi.

(4) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

³ L'exercice financier du réseau scolaire se termine au 30 juin.

■ **Fixation et indexation des tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire**

Les droits de scolarité des adultes et des autres clientèles, comme les élèves venant de l'extérieur du Québec, sont déterminés et révisés périodiquement de manière à récupérer les coûts. Les droits de scolarité pour les élèves non-résidents du Québec sont indexés au 1^{er} juillet de chaque année.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, les élèves qui fréquentent le service de garde en milieu scolaire de façon sporadique bénéficient du même tarif que ceux qui fréquentent le service sur une base régulière. Ces tarifs sont indexés annuellement au 1^{er} juillet selon l'indice des prix à la consommation.

Les autres tarifs de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire sont établis par les centres de services scolaires et les commissions scolaires. Ces tarifs concernent la vente de biens et services et sont fixés de façon à récupérer les coûts ou, dans certains cas, en fonction de la valeur marchande du bien ou du service.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, s'applique, le cas échéant, au réseau de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire et secondaire.

❑ Enseignement collégial

Les revenus de tarification du niveau collégial s'élèvent à 308 millions de dollars en 2022-2023, ce qui représente 8,9 % du financement total du réseau.

TABLEAU 9

Financement de l'enseignement collégial par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de tarification				
Droits d'inscription et droits de scolarité				
– Étudiants résidents du Québec	98	91	82	85
– Étudiants canadiens non-résidents du Québec	1	1	1	1
– Étudiants étrangers	8	10	12	16
Locations	25	18	28	34
Vente de biens et services ⁽¹⁾	139	114	143	171
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	272	233	266	308
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	2 718	2 834	2 958	3 164
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL⁽²⁾	2 990	3 068	3 225	3 472
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	9,1 %	7,6 %	8,3 %	8,9 %

(1) Cette catégorie inclut, entre autres, des revenus liés aux formations offertes aux entreprises privées, aux stationnements, aux services de cafétéria ainsi qu'aux services de photocopie et de reprographie de documents.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement collégial

Les frais de scolarité des étudiants résidents du Québec inscrits à temps partiel et les plafonds des autres frais d'admission et d'inscription sont établis par décision administrative.

Les droits de scolarité des étudiants canadiens non-résidents du Québec sont fixés en fonction des droits similaires exigés en Ontario.

En ce qui concerne les étudiants étrangers, les droits de scolarité sont établis en fonction des coûts. Ces droits sont révisés annuellement.

Depuis l'année scolaire 2020-2021, le ministère de l'Enseignement supérieur indexe les contributions financières additionnelles des étudiants internationaux et des étudiants canadiens non-résidents du Québec selon le même modèle d'indexation que celui du réseau universitaire soit en fonction du revenu disponible des ménages par habitant (RDMH) au Québec. Exceptionnellement pour l'année scolaire 2022-2023, le taux d'indexation basé sur le régime d'imposition des particuliers est appliqué, soit 2,64 % au lieu de 8,2 % selon la méthode habituelle du RDMH.

En 2023-2024, le taux d'indexation applicable est limité à 3 % conformément à la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux au lieu de 5,3 % selon la méthode habituelle du RDMH.

Les autres revenus de tarification dans le secteur collégial proviennent de la prestation d'un service, ou de la vente ou de la location d'un bien. Ces tarifs sont fixés par les établissements collégiaux, soit de façon à récupérer les coûts, soit selon la valeur au marché.

Il est à noter que la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux, pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, s'applique, le cas échéant, au réseau de l'enseignement collégial.

□ Enseignement universitaire

Les revenus de tarification du niveau universitaire s'élèvent à près de 2,1 milliards de dollars en 2022-2023, ce qui représente 31,1 % du financement total du réseau.

TABEAU 10

Financement de l'enseignement universitaire par les revenus de tarification

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	909	1 016	1 041	1 080
Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents du Québec	88	95	98	101
Montants forfaitaires des étudiants étrangers	80	51	72	68
Frais d'admission et d'inscription et amendes	174	196	205	217
Cotisations aux services aux étudiants	84	86	94	93
Ventes aux étudiants	31	10	10	9
Ventes externes				
– Enseignement et recherche	89	88	109	114
– Soutien administratif (bibliothèque, informatique, etc.)	65	22	24	46
– Services à la collectivité	78	55	74	94
– Services aux étudiants	46	15	34	49
– Services auxiliaires (résidences, cafétéria et autres)	150	107	169	185
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	1 793	1 742	1 930	2 058
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec ⁽¹⁾	4 052	4 175	4 498	4 555
FINANCEMENT TOTAL DE L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE⁽²⁾	5 844	5 917	6 428	6 613
Revenus de tarification en pourcentage du financement total	30,7 %	29,4 %	30,0 %	31,1 %

(1) Il s'agit d'une estimation du ministère des Finances du Québec. Sont compris le financement direct, les dépenses liées aux régimes de retraite, les dépenses d'administration du ministère de l'Enseignement supérieur, le soutien à des partenaires en éducation et l'aide financière aux études.

(2) Le financement n'inclut pas les contributions directes du gouvernement fédéral, les subventions non gouvernementales et les revenus provenant de placements et de fondations.

■ Fixation et indexation des tarifs de l'enseignement universitaire

Le montant maximal des droits de scolarité est fixé annuellement par le gouvernement sur recommandation de la ministre de l'Enseignement supérieur. Ce montant maximal est fixé à 2 796,90 \$ sur la base d'une année de 30 crédits de premier cycle pour la période à compter du trimestre d'automne 2022 jusqu'au trimestre d'été 2023 inclusivement.

Le montant maximal des droits de scolarité est indexé annuellement en fonction de la variation annuelle du revenu disponible des ménages par habitant (RDMH). Exceptionnellement pour l'année scolaire 2022-2023, le taux d'indexation basé sur le régime d'imposition des particuliers est appliqué, soit 2,64 % au lieu de 8,2 % selon la méthode habituelle du RDMH.

En décembre 2022, le gouvernement du Québec a limité l'indexation de plusieurs tarifs à 3 % pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026 par le biais de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux (Loi), dont les droits de scolarité. En 2023-2024, le taux d'indexation applicable est limité à 3 % en cohérence avec la Loi au lieu de 5,3 % selon la méthode habituelle du RDMH.

Les étudiants canadiens non-résidents du Québec (CNRQ) et les étudiants étrangers doivent payer des droits de scolarité plus élevés que ceux payés par les étudiants résidents du Québec.

Pour les étudiants CNRQ, les droits de scolarité sont exigés de manière à ce que ceux-ci soient globalement comparables aux droits en vigueur dans les autres universités canadiennes. Les droits de scolarité sont indexés annuellement par un facteur qui permet de les maintenir à un niveau comparable à la moyenne canadienne.

Pour les étudiants étrangers, les droits de scolarité exigés sont divisés en deux volets : le volet réglementé et le volet déréglémenté. Depuis l'automne 2019, ces volets ont été révisés, comme annoncé dans la Politique québécoise de financement des universités.

Les droits de scolarité du volet réglementé⁴ sont composés de deux éléments, soit les droits qu'acquittent l'ensemble des étudiants et un montant forfaitaire. Ces deux éléments sont déterminés par le gouvernement.

Les droits de scolarité du volet déréglémenté concernent les programmes aux premier et deuxième cycles, exception faite des droits payés par les étudiants inscrits à la maîtrise dans les formations orientées vers la recherche. Les droits de scolarité et le montant forfaitaire sont fixés directement par les universités.

À partir de l'automne 2024, un tarif plancher sera établi pour tous les étudiants non québécois inscrits au premier cycle et au deuxième cycle de type professionnel. Le tarif pour les étudiants CNRQ sera augmenté à un minimum de 12 360 \$ et celui pour les étudiants étrangers sera augmenté à un minimum de 21 236 \$. En sus de ces montants forfaitaires déterminés par le gouvernement, les universités peuvent exiger des étudiants CNRQ et étranger de premier cycle et de deuxième cycle de type professionnel assujettis à ces montants forfaitaires, un montant discrétionnaire additionnel. Toutefois, les étudiants CNRQ qui choisiront d'étudier dans un programme offert en français dans une université francophone ne seront pas assujettis à la nouvelle tarification applicable à compter de l'automne 2024.

Les frais institutionnels obligatoires qui incluent notamment les frais d'admission et d'inscription ainsi que les cotisations aux services aux étudiants sont fixés par les universités. Toutefois, les règles budgétaires des universités publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur balisent la hausse annuelle maximale de ces frais, sauf en cas d'entente entre une université et une association représentant ses étudiants.

Les tarifs des ventes aux étudiants et des ventes externes sont déterminés par les universités. Ces tarifs sont fixés de façon à récupérer les coûts ou selon la valeur marchande du bien.

⁴ Le volet réglementé couvre toutes les maîtrises dans les formations orientées vers la recherche et tout le troisième cycle.

❑ Informations additionnelles sur le financement des établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec, par l'intermédiaire du réseau public, offre aux élèves québécois une éducation gratuite au niveau préscolaire ainsi qu'un enseignement gratuit aux niveaux primaire, secondaire et collégial.

Les services d'éducation sont aussi offerts par certains établissements d'enseignement privés subventionnés par le gouvernement du Québec.

Ces établissements sont également financés par des droits de scolarité et d'autres sources de revenus.

Les revenus de tarification de ces établissements privés ne sont pas inclus dans le tableau 9 et le tableau 10, qui présentent uniquement les données du réseau public.

La contribution du gouvernement du Québec aux établissements d'enseignement privés subventionnés représente 45 % du financement aux niveaux préscolaire, primaire et secondaire et 46 % au niveau collégial.

TABLEAU 11

Financement des établissements d'enseignement privés subventionnés – 2022-2023

	Éducation préscolaire et enseignement primaire et secondaire		Enseignement collégial	
	En M\$	Proportion	En M\$	Proportion
Revenus de tarification				
Droits de scolarité	508	29 %	142	42 %
Revenus d'entreprises auxiliaires ⁽¹⁾	396	22 %	30	9 %
TOTAL DES REVENUS DE TARIFICATION	904	51 %	172	51 %
Autres sources de financement				
Contributions du gouvernement du Québec	789	45 %	155	46 %
Autres revenus ⁽²⁾	71	4 %	10	3 %
FINANCEMENT TOTAL	1 764	100 %	337	100 %

(1) Les revenus d'entreprises auxiliaires regroupent, entre autres, la vente de biens et services, les droits d'inscription aux activités culturelles et communautaires offertes au public, les revenus de location et les revenus d'auditorium et de centres sportifs.

(2) Cette catégorie inclut notamment les dons et les revenus de placement.

Sources : Ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur.

2.5 Services de garde à contribution réduite

En 2022-2023, les contributions parentales provenant des places à contribution réduite totalisent 440 millions de dollars.

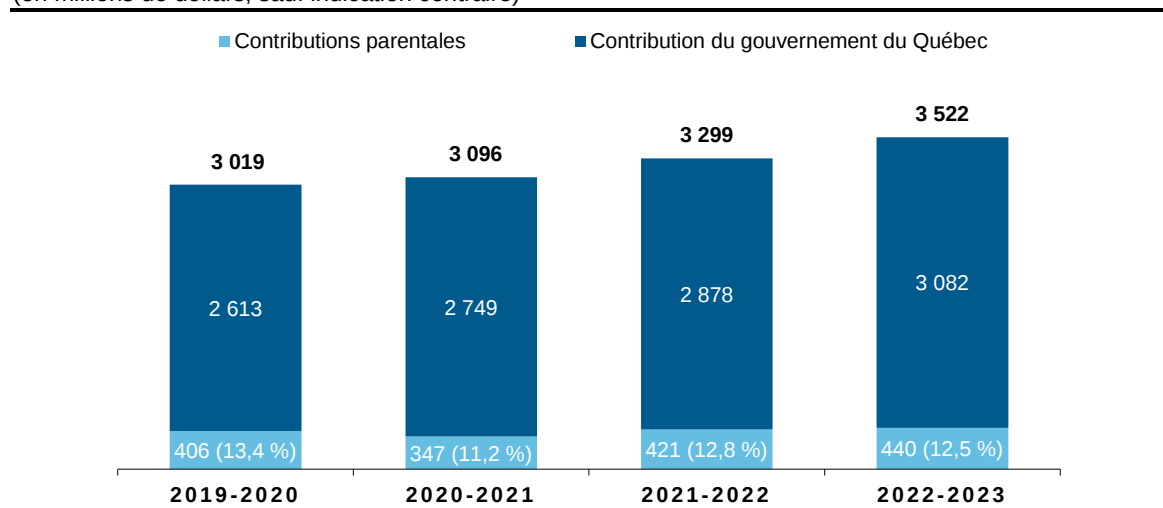
La proportion des dépenses totales pour les services de garde financée par les contributions parentales est passée de 13,4 % en 2019-2020 à 12,5 % en 2022-2023.

À titre de rappel, le niveau plus bas des contributions parentales en 2020-2021 est dû principalement à leur prise en charge par le gouvernement pendant la période de limitation des services de garde aux travailleurs essentiels dans le contexte de la pandémie.

GRAPHIQUE 11

Financement des services de garde à contribution réduite

(en millions de dollars, sauf indication contraire)



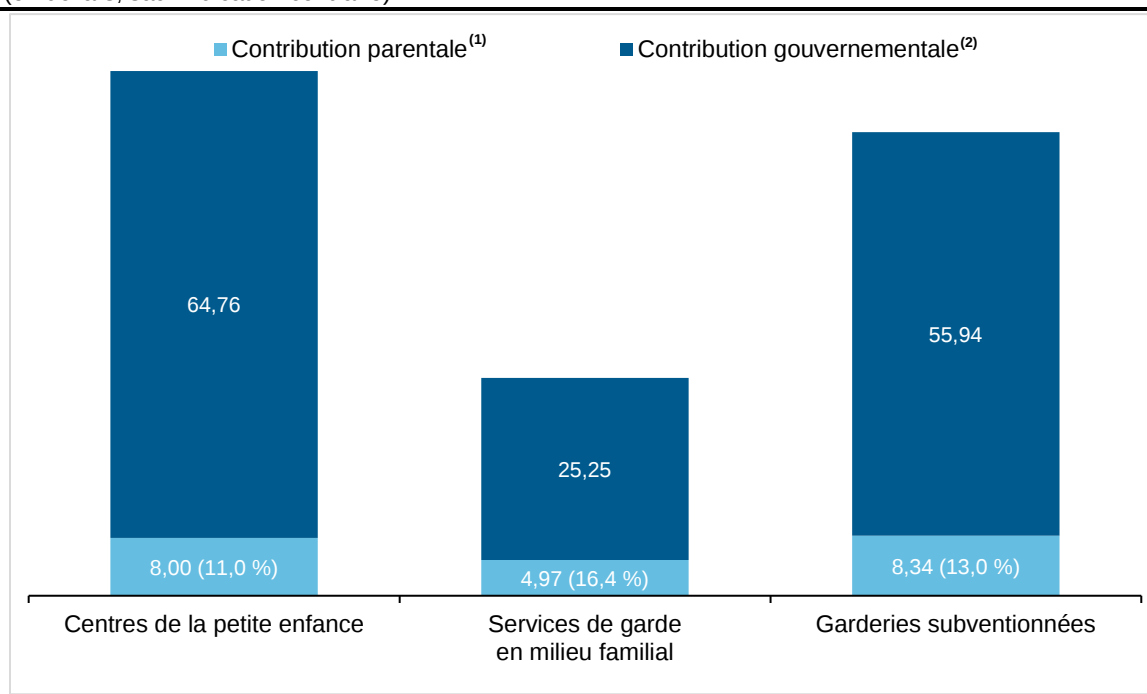
Sources : Ministère de la Famille et ministère des Finances.

Pour l'année 2022-2023, la contribution quotidienne moyenne d'un parent pour une place dans un centre de la petite enfance représente 11,0 % du financement total, comparativement à 16,4 % dans une garderie en milieu familial et à 13,0 % dans une garderie subventionnée.

GRAPHIQUE 12

Contributions quotidiennes moyennes par place annualisée – 2022-2023

(en dollars, sauf indication contraire)



Note : Le nombre de places annualisées tient compte des modifications apportées en cours d'exercice financier au nombre de places subventionnées.

(1) Il s'agit de la contribution parentale moyenne puisqu'une partie des parents, soit ceux recevant de l'aide de dernier recours, sont exemptés du paiement de la contribution parentale.

(2) La contribution gouvernementale inclut l'aide au fonctionnement, le financement des infrastructures des centres de la petite enfance (CPE), le régime de retraite du personnel des CPE et des garderies subventionnées, ainsi que les assurances collectives et les congés de maternité.

Source : Ministère de la Famille.

❑ Indexation annuelle des tarifs

Les tarifs de garde sont indexés au 1^{er} janvier de chaque année. Le taux d'indexation est déterminé selon le plus élevé des taux suivants :

- le taux de croissance annuel moyen du coût des places subventionnées pour les services de garde éducatifs, établi pour quatre exercices financiers dont le plus récent se termine le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier;
- le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation excluant les boissons alcoolisées, les produits du tabac et le cannabis récréatif pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars de l'avant-dernier exercice financier.

Le tarif quotidien d'un service de garde à contribution réduite est passé de 8,85 \$ en 2023 à 9,10 \$ en 2024.

Il est à noter que les tarifs de garde à contribution réduite sont assujettis au plafonnement de 3 % de la Loi limitant l'indexation de plusieurs tarifs gouvernementaux pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026.

2.6 Régimes d'assurance

Les revenus des différents régimes d'assurance proviennent des primes et des cotisations des adhérents. Ils s'élèvent à près de 9,8 milliards de dollars en 2022-2023.

TABEAU 12

Revenus des régimes d'assurance

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST) ⁽¹⁾	2 982	2 944	3 264	3 437
Assurance automobile (SAAQ) ⁽¹⁾	972	993	1 031	820
Assurance parentale ⁽¹⁾	2 323	2 187	2 406	2 678
Assurance médicaments	2 206	2 249	2 706	2 738
Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles	72	88	92	69
Fonds d'assurance récolte	24	27	32	42
TOTAL	8 578	8 489	9 531	9 784

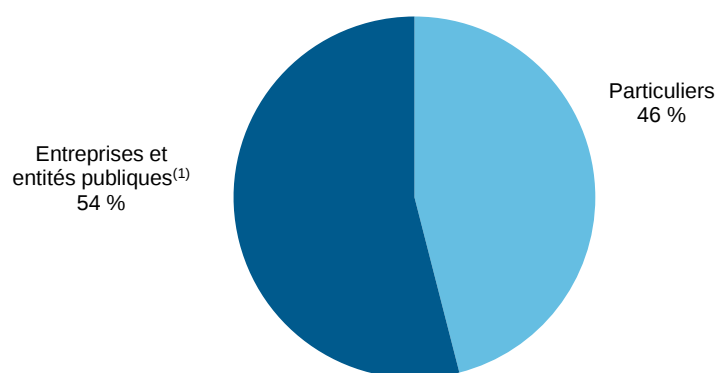
(1) Les exercices financiers de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) et du Régime québécois d'assurance parentale se terminent le 31 décembre.

■ Revenus de tarification des assurances par contributeur

En 2022-2023, les revenus des différents programmes d'assurance proviennent à 54 % des entreprises et des entités publiques et à 46 % des particuliers.

GRAPHIQUE 13

Revenus de tarification des assurances par contributeur – 2022-2023



(1) Cette catégorie inclut les contributions du gouvernement du Québec à titre d'employeur au régime d'assurance administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et à l'assurance parentale, et les contributions des entités du gouvernement du Québec au régime d'assurance automobile.

❑ Assurance santé et sécurité du travail

Le régime québécois de santé et sécurité du travail permet d'indemniser notamment les victimes d'une lésion professionnelle.

Le Fonds de la santé et de la sécurité du travail, administré par la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime.

Le régime québécois de santé et sécurité du travail doit financer ses services par les cotisations. Ainsi, les coûts de la prestation de ses services et les tarifs (cotisations) qui en découlent sont basés en tout ou en partie sur des évaluations actuarielles.

Le taux moyen des cotisations à la CNESST est fixé chaque année. Ce taux s'élève à 1,67 \$ par tranche de 100 \$ de masse salariale assurable en 2022-2023, comparativement à 1,77 \$ en 2021-2022.

L'augmentation des revenus de cotisation s'explique par la hausse de la masse salariale assurable qui est passée de 177,5 milliards de dollars en 2021-2022 à 199,5 milliards de dollars en 2022-2023.

En 2022-2023, le Fonds de la santé et de la sécurité du travail a enregistré un déficit de près de 2,4 milliards de dollars, découlant de la baisse des revenus de placement.

TABLEAU 13

Fonds de la santé et de la sécurité du travail (en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Assurance santé et sécurité du travail (CNESST)				
Cotisations au régime	2 982	2 944	3 264	3 437
Revenus de placement et autres	1 697	1 132	2 129	-1 326
TOTAL DES REVENUS	4 679	4 076	5 393	2 111
Dépenses	3 865	3 791	4 247	4 467
Excédent (déficit)	814	286	1 146	-2 357
Excédent (déficit) cumulé	2 166	2 452	3 598	1 241

Note : L'exercice financier de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) se termine le 31 décembre.

❑ Assurance automobile

Le régime public d'assurance automobile du Québec protège tous les Québécois qui sont victimes d'un accident de la route. Ce régime offre des indemnités en cas de blessures ou de décès résultant d'un accident qui s'est produit au Québec ou ailleurs dans le monde.

Le Fonds d'assurance automobile du Québec, administré par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), est un fonds fiduciaire dans lequel sont versées les cotisations au régime. Le régime doit se financer à même les cotisations, qui sont déterminées sur la base d'évaluations actuarielles.

La SAAQ ajuste les contributions d'assurance afin de prendre en compte l'évolution des coûts du régime et l'évolution des facteurs à incidence financière, tels que le bilan routier et les fluctuations économiques et financières.

En 2022-2023, le Fonds d'assurance automobile du Québec a enregistré un déficit de 2,1 milliards de dollars.

Le déficit est principalement attribuable à la diminution des revenus de placement, en raison de la baisse des marchés, ainsi qu'au congé de paiement de la contribution d'assurance accordé aux titulaires de permis de conduire en 2022.

La SAAQ a annoncé, le 14 novembre 2023, un congé de paiement de la contribution d'assurance pour 2024, en plus de ceux annoncés pour 2022 et 2023, pour les détenteurs de permis de conduire. Ces congés de paiement totalisent 1,7 milliard de dollars sur trois ans.

TABEAU 14

Fonds d'assurance automobile du Québec

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Assurance automobile (SAAQ)				
Cotisations au régime	972	993	1 031	820
Revenus de placement et autres	1 171	787	1 672	-739
TOTAL DES REVENUS	2 143	1 780	2 704	80
Dépenses	1 554	1 081	1 524	2 131
Excédent (déficit)	589	699	1 179	-2 050
Excédent (déficit) cumulé	4 259	4 958	6 137	4 087

Note : L'exercice financier de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se termine le 31 décembre.

❑ Assurance parentale

Depuis 2006, le Régime québécois d'assurance parentale prévoit le versement de prestations à tous les travailleurs admissibles qui prennent un congé de maternité, de paternité, parental ou d'adoption.

En 2022-2023, les cotisations au régime se sont élevées à 2,7 milliards de dollars, soit une hausse de 272 millions de dollars qui est due notamment à la hausse des cotisations maximales.

En 2022-2023, le régime a enregistré un déficit de 45 millions de dollars. Les taux de cotisation sont demeurés les mêmes par rapport à l'exercice précédent. Ils s'établissent à :

- 0,494 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs salariés pour 2020 à 2022, comparativement à 0,526 % pour 2019;
- 0,692 % du salaire admissible pour les employeurs pour 2020 à 2022, comparativement à 0,736 % pour 2019;
- 0,878 % du salaire admissible pour les travailleuses et les travailleurs autonomes pour 2020 à 2022, comparativement à 0,934 % pour 2019.

TABEAU 15

Régime québécois d'assurance parentale

(en millions de dollars)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cotisations au régime	2 323	2 187	2 406	2 678
Autres revenus ⁽¹⁾	21	12	143	-28
TOTAL DES REVENUS	2 343	2 199	2 550	2 650
Dépenses	2 116	2 196	2 641	2 695
Excédent (déficit)	227	3	-92	-45
Excédent (déficit) cumulé	508	511	420	374

Note : L'exercice financier du Régime québécois d'assurance parentale se termine le 31 décembre.

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et pénalités sur les cotisations au Régime québécois d'assurance parentale et les produits nets de placements. L'exercice 2021-2022 comprend une contribution spéciale de 130,3 M\$ du gouvernement fédéral liée à une mesure temporaire adoptée dans le contexte de la COVID-19.

❑ Assurance médicaments

Le régime public d'assurance médicaments du Québec a été mis en place le 1^{er} janvier 1997. L'inscription à ce régime est obligatoire pour ceux qui ne peuvent être couverts par un régime privé.

En plus d'une prime versée au moment de la production de la déclaration de revenus, les assurés doivent payer une franchise mensuelle et un certain pourcentage du coût des médicaments. Une contribution mensuelle maximale est établie, et tout excédent est à la charge du régime.

Les primes du régime public d'assurance médicaments du Québec et les contributions des assurés à ce même régime (franchises et coassurances) sont établies par évaluations actuarielles. Elles sont révisées chaque année sur la base de l'évolution des coûts du régime.

Globalement, la part des coûts assumée par les assurés est passée de 52,8 % à 54,4 % entre 2021-2022 et 2022-2023.

Il est à noter que l'ensemble des personnes inscrites au régime public d'assurance médicaments bénéficient d'un gel de la prime annuelle pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023. Ce gel s'explique notamment par les économies engendrées par la négociation d'ententes d'inscription avec les fabricants.

TABLEAU 16

Évolution des primes et des coûts du régime public d'assurance médicaments du Québec

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Primes	1 234	1 243	1 648	1 659
Franchises et coassurances	972	1 006	1 058	1 079
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	2 206	2 249	2 706	2 738
Coût pour le gouvernement	2 520	2 612	2 424	2 295
COÛT TOTAL DU RÉGIME	4 726	4 861	5 130	5 033
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	46,7 %	46,3 %	52,8 %	54,4 %

Les prestataires d'aide financière de dernier recours obtiennent gratuitement les médicaments dont ils ont besoin. En 2022-2023, les personnes âgées de 65 ans ou plus et les autres adhérents assument respectivement 51,0 % et 99,5 % des coûts de leurs médicaments.

TABLEAU 17

Financement du régime public d'assurance médicaments par type d'adhérents en 2022-2023
(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Prestataires d'aide financière	Personnes de 65 ans ou plus	Autres adhérents	Total
Primes	0	928	731	1 659
Franchises et coassurances	0	800	279	1 079
TOTAL DES PRIMES ET CONTRIBUTIONS	0	1 728	1 010	2 738
COÛT TOTAL	631	3 387	1 015	5 033
Primes et contributions en pourcentage du coût total du régime	0,0 %	51,0 %	99,5 %	54,4 %

❑ Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

Le gouvernement, par l'intermédiaire de La Financière agricole du Québec, contribue au Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles à hauteur de 2 \$ par dollar versé par les adhérents.

Ce fonds vise à garantir un revenu annuel net positif aux adhérents. Il a enregistré un déficit de 119 millions de dollars en 2022-2023.

TABEAU 18

Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Contributions des adhérents	72	88	92	69
Contributions de La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	280	175	146	101
TOTAL DES REVENUS	352	263	238	170
Compensations aux adhérents	198	199	120	287
Autres dépenses	8	2	2	1
TOTAL DES DÉPENSES	206	201	121	288
Excédent (déficit)	147	62	117	-119
Excédent (déficit) cumulé⁽²⁾	-169	-107	10	-109
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	20 %	34 %	39 %	41 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	80 %	66 %	61 %	59 %

(1) Les contributions de La Financière agricole du Québec incluent des versements de 36 M\$ en 2020-2021 et de 140 M\$ en 2019-2020 à titre de remboursement d'une partie de sa quote-part du déficit cumulé au 31 mars 2010. Le versement effectué au cours de l'exercice 2020-2021 représente le solde de ce déficit.

(2) L'excédent (déficit) cumulé du Fonds d'assurance stabilisation des revenus agricoles prend en compte le résultat d'exercice et les distributions réalisées au cours de l'exercice financier.

❑ Fonds d'assurance récolte

Le Fonds d'assurance récolte vise à protéger les rendements des récoltes contre les risques incontrôlables non imputables à l'intervention humaine. Il a enregistré un excédent de 47 millions de dollars en 2022-2023.

TABEAU 19

Fonds d'assurance récolte

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Contributions des adhérents	24	27	32	42
Contributions de La Financière agricole du Québec	35	39	46	62
Autres revenus ⁽¹⁾	0	38	4	3
TOTAL DES REVENUS	58	104	81	108
Indemnités aux adhérents	139	129	102	61
Autres dépenses	6	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	144	129	102	61
Excédent (déficit)	-86	-25	-21	47
Excédent (déficit) cumulé	277	252	231	278
Contributions des adhérents en pourcentage des revenus totaux	41 %	26 %	39 %	39 %
Contributions de La Financière agricole du Québec en pourcentage des revenus totaux	59 %	38 %	56 %	58 %

(1) Cette catégorie inclut les intérêts et les revenus de placement.

2.7 Revenus de la vente d'électricité par Hydro-Québec

Les revenus de la vente d'électricité au Québec s'élèvent à 13,2 milliards de dollars en 2022, ce qui correspond à une hausse de 912 millions de dollars, soit 7,4 %, par rapport à 2021.

Cette augmentation est le résultat d'une combinaison de facteurs, notamment l'impact des températures plus froides au premier trimestre, l'accroissement de la demande de base en énergie, la hausse des cours de l'aluminium affectant les produits associés à certains contrats spéciaux, ainsi que l'indexation tarifaire.

TABLEAU 20

Vente totale d'électricité au Québec par secteur

(en millions de dollars)

	2019	2020	2021	2022
Résidentiel	5 752	5 535	5 522	5 974
Commercial, institutionnel et petits industriels	4 056	3 853	3 957	4 205
Grands clients industriels et autres	2 621	2 541	2 840	3 052
TOTAL	12 429	11 929	12 319	13 231

Note : Les données sont présentées par année civile.

Source : Rapport annuel 2022 d'Hydro-Québec.

❑ Méthodes de fixation et de révision des tarifs

La Régie de l'énergie a la compétence exclusive pour fixer les tarifs à la suite d'audiences publiques. Elle fixe ou modifie les conditions et les tarifs auxquels l'électricité est transportée et distribuée en tenant compte des préoccupations économiques, sociales et environnementales que peut lui indiquer le gouvernement par décret.

En vertu des dispositions législatives qui encadrent ses activités, la Régie de l'énergie fixe les tarifs applicables par Hydro-Québec aux consommateurs. Ces tarifs sont établis selon la méthode du coût de service. Cette méthode prévoit quatre composantes, soit :

- les coûts de fourniture d'électricité produite par Hydro-Québec ou achetée à d'autres fournisseurs;
- les coûts de transport de cette électricité;
- les coûts de distribution auprès des consommateurs;
- une juste rémunération des actifs d'Hydro-Québec, c'est-à-dire du capital investi par l'État actionnaire dans la distribution.

À la suite de l'adoption, en décembre 2019, de la Loi visant à simplifier le processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité, la Régie fixera les nouveaux tarifs de distribution d'électricité ou modifiera les tarifs existants tous les cinq ans à compter du 1^{er} avril 2025. Dans l'intervalle, il est prévu que ces tarifs, après avoir été gelés en 2020-2021, soient indexés chaque année en fonction de la variation annuelle de l'indice des prix à la consommation pour le Québec.

La Loi visant notamment à plafonner le taux d'indexation des prix des tarifs domestiques de distribution d'Hydro-Québec et à accroître l'encadrement de l'obligation de distribuer de l'électricité est en vigueur depuis le 16 février 2023. En vertu de cette loi, la hausse du prix des tarifs domestiques ne pourra pas dépasser 3 %, soit le taux supérieur actuel de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada, à l'exception des années où la Régie de l'énergie fixe les tarifs.

TABLEAU 21

Processus d'établissement des tarifs de distribution d'électricité

2020	2021-2024	2025	2026-2029
Gel tarifaire	Indexation en fonction de l'inflation ⁽¹⁾	Établissement des tarifs par la Régie de l'énergie en fonction du coût du service	Indexation en fonction de l'inflation ⁽¹⁾

Note : À l'exclusion du tarif industriel de grande puissance (tarif L).

(1) L'indexation des tarifs domestiques est plafonnée au taux supérieur de la fourchette de maîtrise de l'inflation de la Banque du Canada à compter du 1^{er} avril 2023.

Finalement, la Régie de l'énergie a pour mandat de se prononcer sur les demandes d'Hydro-Québec, sur qui repose la responsabilité de demander la révision des tarifs d'électricité.

3. MESURES POUR LES MÉNAGES À FAIBLE REVENU

☐ Mesures fiscales de soutien au revenu

Différentes mesures fiscales de soutien au revenu viennent hausser le revenu disponible des ménages québécois à faible revenu, notamment :

- l'Allocation famille, qui améliore le revenu des familles, particulièrement celles à faible ou à moyen revenu;
- les primes au travail (prime générale, prime adaptée et supplément à la prime au travail), qui encouragent les prestataires des programmes d'assistance sociale à intégrer le marché du travail;
- le crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile des aînés, qui vise à soutenir les personnes âgées afin qu'elles demeurent le plus longtemps possible dans leur propre résidence;
- le crédit d'impôt remboursable pour la solidarité, qui vise à protéger le pouvoir d'achat des ménages à faible ou à moyen revenu, en atténuant notamment le fardeau de la taxe de vente du Québec et les coûts d'occupation d'un logement, ainsi qu'à pallier, pour les résidents de certains villages nordiques, le coût de la vie plus élevé;
- la prestation exceptionnelle ainsi que les deux montants ponctuels pour le coût de la vie, qui visent les ménages à faible ou à moyen revenu et qui ont été versée aux particuliers admissibles à partir de janvier 2022, de mars 2022 et de novembre 2022 respectivement;
- le montant pour le soutien des aînés, pour les contribuables de 70 ans ou plus;
- l'indexation du régime d'imposition des particuliers.

❑ Mesures spécifiques destinées à compenser les ménages à faible revenu

Des mesures spécifiques déjà mises en œuvre permettent de compenser la hausse de certains tarifs pour les ménages à faible revenu.

Dans le domaine de la santé, des prestations spéciales sont accordées aux prestataires des programmes d'assistance sociale pour couvrir certains frais médicaux⁵.

Pour les réseaux de l'éducation, le calcul de l'aide financière aux études sous forme de prêts et bourses tient compte des contributions et des dépenses normalement liées à la poursuite des études, dont les frais de scolarité, ainsi que du revenu des étudiants et de leurs parents, le cas échéant. À ceci s'ajoute une aide fiscale qui permet à tous les étudiants de bénéficier d'un crédit d'impôt non remboursable pour les droits de scolarité ou d'examen⁶.

Par ailleurs, les bénéficiaires d'une habitation à loyer modique (HLM) ou du programme Supplément au loyer ne consacrent pas plus de 25 % de leur revenu à leurs frais de logement. Comme le coût du chauffage est inclus dans le loyer, il est en partie assumé par le programme⁷.

De plus, depuis 2005, les prestations du Programme de solidarité sociale, qui vise les personnes ayant des contraintes sévères à l'emploi, sont indexées au même taux que celui servant à l'indexation du régime d'imposition des particuliers. Depuis 2009, les prestations du Programme d'aide sociale, qui vise les personnes aptes au travail, sont également pleinement indexées, alors qu'elles l'étaient à demi-taux auparavant.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les seuils d'admissibilité à l'aide juridique sont haussés selon le pourcentage correspondant à celui de la hausse effective du taux général du salaire minimum. Cela permet d'accroître les ressources à la disposition des ménages à faible revenu.

Enfin, le gouvernement augmente régulièrement le salaire minimum.

TABLEAU 22

Historique du salaire minimum (en dollars)

	Taux horaire	Hausse annuelle
1 ^{er} mai 2024	15,75	0,50
1 ^{er} mai 2023	15,25	1,00
1 ^{er} mai 2022	14,25	0,75
1 ^{er} mai 2021	13,50	0,40
1 ^{er} mai 2020	13,10	0,60
1 ^{er} mai 2019	12,50	0,50

Note : Le salaire minimum considéré correspond au taux général.

Sources : Règlement sur les normes du travail et ministère des Finances.

⁵ Ces frais sont, par exemple, liés au transport par ambulance, aux orthèses, aux prothèses, aux lunettes et aux lentilles.

⁶ Les intérêts payés sur un prêt étudiant donnent également droit à un crédit d'impôt non remboursable.

⁷ Par contre, les locataires doivent payer l'électricité (éclairage, appareils domestiques, eau chaude, etc.).

TABLEAU 23

Synthèse des mesures compensatoires destinées aux ménages à faible revenu

	Mesures compensatoires
Réseau de la santé	– Prestations spéciales pour les bénéficiaires des programmes d'assistance sociale – Crédits d'impôt remboursables et non remboursables pour frais médicaux
Réseaux de l'éducation	– Aide financière aux études – Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen – Crédit d'impôt à l'égard des intérêts payés sur un prêt étudiant
Tarifs d'électricité	– Programme Supplément au loyer – Habitations à loyer modique (HLM) – Programme Allocation-logement
Services de garde à contribution réduite	– Aucune contribution pour les prestataires des programmes d'assistance sociale
Transport en commun	– Tarifs moins élevés pour les personnes âgées et les étudiants
Régime public d'assurance médicaments	– Gratuité des médicaments prescrits pour les prestataires des programmes d'assistance sociale – Prime établie en fonction du revenu familial – Carnet de réclamation pour les travailleurs qui ont quitté les programmes d'assistance sociale – Gratuité des médicaments prescrits pour les personnes âgées de 65 ans ou plus recevant au moins 94 % de la prestation maximale du Supplément de revenu garanti
Mesures fiscales d'application générale	– Primes au travail – Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles – Crédit d'impôt remboursable pour maintien à domicile des aînés – Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité – Montant pour le soutien des aînés – Indexation du régime d'imposition des particuliers
Autres mesures d'application générale	– Bonification du salaire minimum – Indexation des prestations des programmes d'assistance sociale – Aide juridique – Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie – Montant ponctuel pour le coût de la vie – Nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie

TABLEAU 24

Coûts de certaines mesures d'aide aux particuliers à faible revenu
(en millions de dollars)

Mesures compensatoires	2022 ^P
Nouveau montant ponctuel pour le coût de la vie annoncé le 9 novembre 2022	3 367
Montant ponctuel pour le coût de la vie annoncé le 22 mars 2022	3 092
Prestation exceptionnelle pour le coût de la vie annoncée le 25 novembre 2021	683
Crédit d'impôt remboursable accordant une allocation aux familles	
– Allocation famille	3 062
– Supplément pour enfant handicapé	112
– Supplément pour enfant handicapé nécessitant des soins exceptionnels	55
– Supplément pour l'achat de fournitures scolaires	125
Primes au travail	
– Générale	242
– Adaptée	17
– Supplément aux prestataires d'assistance sociale	3
Crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés	613
Montant pour le soutien des aînés	1 722
Crédit d'impôt remboursable pour la solidarité	1 651
Indexation du régime d'imposition des particuliers	898
Prestations spéciales accordées aux bénéficiaires d'assistance sociale ⁽¹⁾	73
Crédits d'impôt non remboursables pour frais médicaux	
– Frais médicaux	1 021
– Soins médicaux non dispensés dans la région de résidence	5
– Déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques	38
Crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux	59
Crédit d'impôt non remboursable pour intérêts payés sur un prêt étudiant	3
Crédit d'impôt non remboursable pour frais de scolarité et d'examen ⁽²⁾	80
Programme Allocation-logement ⁽¹⁾	112
Exemption de la contribution parentale pour frais de garde aux prestataires d'assistance sociale	13
Indexation des prestations d'assistance sociale	69

P : Projections.

(1) Pour l'année financière 2022-2023.

(2) En 2022, ce montant exclut une somme de 19 M\$ pour le transfert du crédit d'impôt pour les frais de scolarité et d'examen aux parents et aux grands-parents.

4. COMPARAISON INTERPROVINCIALE DES REVENUS DE TARIFICATION

Cette section présente, à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada, une comparaison du portrait global des tarifs exigés par les ministères, les organismes et les fonds spéciaux ainsi que par les réseaux de la santé et de l'éducation du Québec par rapport à ceux des autres provinces canadiennes.

□ Portrait de la tarification au Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

La comparaison des données indique que la tarification dans les autres provinces canadiennes, prises globalement, est en moyenne plus élevée qu'au Québec.

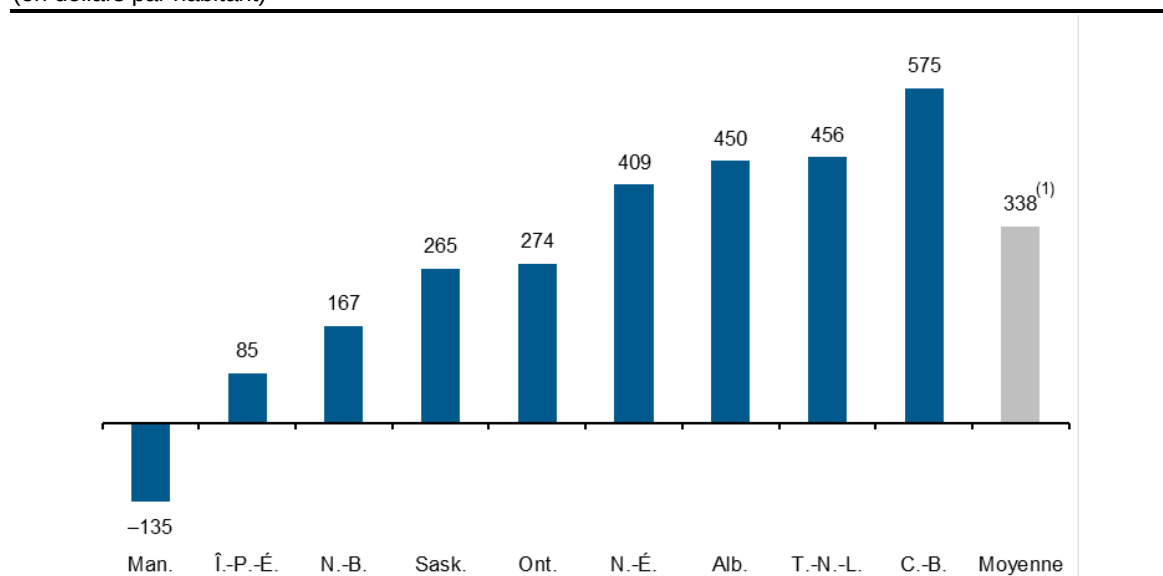
En 2022-2023, la tarification par habitant au Québec est la deuxième plus basse au Canada, après celle du Manitoba.

Les revenus de tarification dans les autres provinces sont supérieurs de 338 \$ par habitant en comparaison avec le Québec.

GRAPHIQUE 14

Écarts des revenus de tarification par habitant – Autres provinces canadiennes en comparaison avec le Québec, 2022-2023

(en dollars par habitant)



Notes : Il s'agit de la tarification des ministères et organismes et des réseaux de la santé et de l'éducation.

Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Il est à noter que cette comparaison ne tient pas compte des cotisations aux régimes publics d'assurance, puisque le Québec offre une couverture plus large que celles des autres provinces et qu'il s'agit d'un domaine où les comparaisons se butent à des difficultés méthodologiques.

Également, les revenus de redevances ne sont pas pris en compte, en raison des différences contextuelles importantes qui peuvent exister entre les provinces.

Par ailleurs, la tarification des services de garde n'a pas été considérée, étant donné les différences importantes dans les mesures d'accessibilité aux services de garde mises en place dans les provinces canadiennes.

Toutefois, depuis 2021, le gouvernement fédéral a conclu des ententes avec les provinces afin de les appuyer dans la mise en place de services de garde à 10 \$ par jour d'ici 2025-2026. Le Québec, pour sa part, a conclu une entente asymétrique puisqu'il possède déjà depuis 1997 son propre système de services de garde à contribution réduite.

❑ Écarts des revenus de tarification par habitant du Québec par rapport aux autres provinces canadiennes

Les écarts de tarification entre le Québec et les autres provinces canadiennes sont principalement attribuables à la tarification dans les réseaux de l'éducation et de la santé. Plus particulièrement, en 2022-2023 :

- les revenus de tarification des réseaux de l'éducation du Québec sont en moyenne inférieurs de 392 \$ par habitant par rapport aux autres provinces. Cet écart est attribuable aux revenus provenant des frais de scolarité, qui sont plus faibles au Québec que dans les autres provinces canadiennes;
- les revenus de tarification du réseau de la santé du Québec sont en moyenne inférieurs de 19 \$ par habitant par rapport aux autres provinces;
- les revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux du Québec sont en moyenne supérieurs de 73 \$ par habitant par rapport aux autres provinces.

TABLEAU 25

Écarts détaillés des revenus de tarification par habitant – Autres provinces canadiennes en comparaison avec le Québec, 2022-2023 (en dollars par habitant)

	Réseaux de l'éducation	Réseau de la santé	Ministères, organismes et fonds spéciaux ⁽¹⁾	Total
Alberta	106	-209	553	450
Colombie-Britannique	337	180	57	575
Île-du-Prince-Édouard	295	-192	-18	85
Manitoba	75	-68	-143	-135
Nouveau-Brunswick ⁽²⁾	-9	90	86	167
Nouvelle-Écosse	469	-103	42	409
Ontario	580	42	-349	274
Saskatchewan	117	-91	239	265
Terre-Neuve-et-Labrador	-7	375	88	456
Moyenne canadienne⁽³⁾	392	19	-73	338

Note : Un montant positif indique que la donnée du Québec est inférieure à celle de la province comparée, alors qu'un montant négatif indique que la donnée du Québec est supérieure à celle de la province comparée.

(1) Cette catégorie exclut les revenus de redevances.

(2) Les données sur l'éducation primaire et secondaire du Nouveau-Brunswick sont incluses dans les données des ministères, des organismes et des fonds spéciaux plutôt que dans les données sur les réseaux de l'éducation.

(3) Il s'agit de la moyenne des provinces canadiennes, excluant le Québec.

Sources : Ministère des Finances; écarts calculés à partir des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Méthodologie

La comparaison présentée précédemment est réalisée sur la base des écarts de tarification, en dollars par habitant, entre les autres provinces canadiennes et le Québec, à l'aide des données des statistiques de finances publiques canadiennes (SFPC) de Statistique Canada.

Les SFPC intègrent les données financières des gouvernements provinciaux dans un cadre comptable bien défini qui permet de les comparer. Ces données diffèrent de celles du *Rapport sur le financement des services publics*, notamment en raison d'une classification différente des revenus de tarification des ministères, des organismes et des fonds spéciaux et du fait qu'elles ne sont pas pleinement consolidées. En effet, certains revenus de tarification présentés dans le *Rapport sur le financement des services publics* sont comptabilisés comme faisant partie des revenus d'impôts ou de taxes dans les SFPC.

Cette comparaison interprovinciale permet de constater que les revenus de tarification par habitant au Québec sont moins élevés que dans les autres provinces canadiennes. Il est important de préciser que cette comparaison globale ne permet pas d'analyser les particularités propres à chaque bien ou service tarifé. L'objectif de cette comparaison est d'illustrer les écarts entre les revenus de tarification prélevés par les différentes provinces canadiennes.

Les écarts de tarification entre les provinces canadiennes peuvent être attribuables à divers facteurs économiques et politiques, comme :

- les différences dans le panier de services offerts;
- les différences dans le pouvoir d'achat et le coût de la vie;
- les décisions gouvernementales relatives au recours à la tarification pour le financement des services publics.

ANNEXE I : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES MINISTÈRES

Les données des ministères comprennent celles de leurs organismes budgétaires, à l'exception des organismes suivants, dont les données sont présentées séparément :

- Commission de protection du territoire agricole du Québec;
- Commission des transports du Québec;
- Curateur public du Québec;
- Office de la protection du consommateur;
- Régie des alcools, des courses et des jeux;
- Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec;
- Sûreté du Québec;
- Tribunal administratif du logement.

Légende
La colonne « Base de fixation » indique si le tarif est fixé : — en fonction du coût des services (CS). Pour les besoins du présent rapport, la mention CS s'applique aux services dont les coûts de prestation sont connus, comme l'exige la Politique de financement des services publics, et dont la base de fixation n'est pas le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements; — selon le prix du marché ou une comparaison avec d'autres gouvernements (MAG); — par décision administrative (DA). La mention « décision administrative » est utilisée pour les tarifs pour lesquels l'analyse des coûts de prestation des services n'est pas complétée au regard des exigences de la Politique de financement des services publics ou pour lesquels il n'est pas possible de lier directement un coût à la prestation du service. Ces annexes ne prennent pas en compte les catégories de revenus pour lesquelles les revenus de tarification sont inférieurs à 500 \$. Dans les tableaux qui suivent, le tiret indique que le tarif n'est pas en application au cours de l'année concernée. La mention « nd » indique que la donnée n'est pas disponible. La mention « s. o. » indique que la donnée ne s'applique pas. Elle est utilisée pour les coûts et les niveaux de financement des revenus de redevances ainsi que pour les niveaux de financement des tarifs fixés sur la base du prix du marché ou d'une comparaison avec d'autres gouvernements.

Affaires municipales et Habitation
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU LOGEMENT							
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif du logement	4 931	22 241	22 %	6 068	24 168	25 %	CS
Sous-total	4 931	22 241	22 %	6 068	24 168	25 %	
Vente de biens et services							
Photocopie de documents	10	10	100 %	16	16	100 %	CS
Sous-total	10	10	100 %	16	16	100 %	
TOTAL	4 941	22 251	22 %	6 084	24 183	25 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Abattoir et atelier	266	719	37 %	345	861	40 %	CS
Études de dossiers	1 617	4 371	37 %	1 675	4 186	40 %	CS
Inséminateurs	34	93	37 %	27	67	40 %	CS
Mise en marché	104	280	37 %	139	348	40 %	CS
Pêche commerciale	75	68	110 %	77	69	111 %	CS
Préparation ou mise en conserve du poisson	46	124	37 %	96	241	40 %	CS
Propriétaire ou gardien de chats ou chiens	90	242	37 %	132	330	40 %	CS
Restauration et vente au détail d'aliments	12 713	34 359	37 %	14 587	36 466	40 %	CS
Transport de lait	81	219	37 %	130	326	40 %	CS
Vente et mélange d'aliments médicamenteux	16	43	37 %	29	73	40 %	CS
Ventes à l'encan	3	9	38 %	4	9	39 %	CS
Sous-total	15 044	40 526	37 %	17 240	42 977	40 %	
Vente de biens et services							
Cale de halage	78	174	45 %	69	158	44 %	CS
Eau	89	300	30 %	82	269	30 %	CS
Laboratoire de santé animale	1 288	2 603	s. o.	1 483	2 442	s. o.	MAG
Location de terrains et bâtisses	354	197	s. o.	51	100	s. o.	MAG
Sous-total	1 809	3 274	s. o.	1 685	2 968	s. o.	
TOTAL	16 853	43 799	38 %	18 925	45 945	41 %	

Agriculture, Pêcheries et Alimentation (suite)
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Actes déclaratoires	160	2 710	6 %	163	2 846	6 %	CS
Attestations – LPTAA ⁽¹⁾	30	542	5 %	24	356	7 %	CS
Demandes d'autorisation – Zone agricole	453	6 938	7 %	485	8 183	6 %	CS
Enlèvement du sol arable	7	325	2 %	15	237	6 %	CS
Études de dossiers	12	217	6 %	13	237	5 %	CS
Sous-total	662	10 732	6 %	700	11 859	6 %	
Vente de biens et services							
Photocopie de documents	2	108	2 %	0	0	s. o.	CS
Sous-total	2	108	2 %	0	0	s. o.	
TOTAL	664	10 841	6 %	700	11 859	6 %	
RÉGIE DES MARCHÉS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Commercialisation des grains	272	2 252	12 %	274	2 332	12 %	CS
Études de dossiers	14	116	12 %	15	129	12 %	CS
Mise en marché	2	15	12 %	2	14	12 %	CS
Ventes à l'encan	1	9	12 %	1	10	11 %	CS
Sous-total	289	2 392	12 %	292	2 484	12 %	
Vente de biens et services							
Aide technique et soutien	1	7	13 %	0	4	11 %	CS
Cotisations – Surveillance de l'utilisation du lait	169	1 393	12 %	201	1 713	12 %	CS
Cotisations – Surveillance des quotas, producteurs de volailles	29	237	12 %	28	235	12 %	CS
Cours	26	218	12 %	10	88	12 %	CS
Inspection des grains	4	32	12 %	3	28	12 %	CS
Photocopie de documents	50	412	12 %	12	98	12 %	CS
Sous-total	278	2 299	12 %	254	2 166	12 %	
TOTAL	568	4 691	12 %	546	4 650	12 %	
TOTAL – AGRICULTURE, PÊCHERIES ET ALIMENTATION	18 084	59 331	30 %	20 171	62 454	32 %	

(1) Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Assemblée nationale
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Boutique de l'Assemblée nationale	215	111	s. o.	408	268	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	1 397	1 888	s. o.	2 324	2 606	s. o.	MAG
Sous-total	1 611	1 999	s. o.	2 733	2 873	s. o.	
TOTAL	1 611	1 999	s. o.	2 733	2 873	s. o.	

Conseil exécutif
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Matériel et fournitures	0	0	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	0	0	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	0	0	100 %	1	1	100 %	

Note : En 2021-2022, les revenus et les coûts sont inférieurs à 500 \$.

Culture et Communications

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Distribution et projection – Films et matériel vidéo	434	449	s. o.	412	527	s. o.	MAG
Examen de films et de demandes de permis	556	575	s. o.	521	665	s. o.	MAG
Sous-total	990	1 024	s. o.	933	1 192	s. o.	
Vente de biens et services							
Centre de conservation	546	529	103 %	585	485	121 %	CS
Location de locaux	430	430	s. o.	852	852	s. o.	MAG
Matériel vidéo – Recettes	1 089	1 127	97 %	962	1 229	78 %	CS
Sous-total	2 064	2 086	s. o.	2 400	2 566	s. o.	
TOTAL	3 054	3 110	s. o.	3 333	3 758	s. o.	

Économie et Innovation

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Étude de dossiers	28	141	s. o.	24	142	s. o.	MAG
Remboursement ⁽¹⁾	2 200	178	s. o.	—	—	s. o.	MAG
Visa – Crédit d'impôt pour le design	114	531	21 %	118	330	36 %	CS
Sous-total	2 341	851	s. o.	142	472	s. o.	
TOTAL	2 341	851	s. o.	142	472	s. o.	

(1) Les tarifs pour les permis de remboursement sont inscrits dans la Loi sur les matériaux de remboursement et les articles remboursés. Celle-ci a été abrogée le 9 décembre 2021.

Éducation

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	1	5	15 %	1	10	14 %	CS
Sous-total	1	5	15 %	1	10	14 %	
TOTAL	1	5	15 %	1	10	14 %	

Énergie et Ressources naturelles

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	2	nd	nd	1	nd	nd	DA
Frais de vente et de location de terrains	2	nd	nd	6	nd	nd	DA
Location de terrains pour aménagement de forces hydrauliques	430	nd	nd	635	nd	nd	DA
Location et concession	96	nd	nd	103	nd	nd	DA
Régime des eaux	1 323	nd	nd	1 362	nd	nd	DA
Sous-total	1 854	nd	nd	2 106	nd	nd	
TOTAL	1 854	nd	nd	2 106	nd	nd	

Enseignement supérieur

(en milliers de dollars)

en millions de dollars

	2021-2022			2022-2023			
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Base de fixation
Droits et permis							
Établissements d'enseignement privés	0	2	13 %	1	5	14 %	CS
Sous-total	0	2	13 %	1	5	14 %	
Vente de biens et services							
Frais de révision d'examens	1	6	8 %	1	15	8 %	CS
Recouvrement – Étudiants canadiens hors Québec	5 801	nd	nd	5 531	nd	nd	DA
Sous-total	5 802	nd	nd	5 532	nd	nd	
TOTAL	5 802	nd	nd	5 532	nd	nd	

Famille
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Études de dossiers	1 091	2 061	53 %	653	1 227	53 %	CS
Sous-total	1 091	2 061	53 %	653	1 227	53 %	
TOTAL	1 091	2 061	53 %	653	1 227	53 %	
CURATEUR PUBLIC							
Droits et permis							
Honoraires – Dossiers publics	17 293	71 565	24 %	17 408	77 320	23 %	CS
Honoraires de gestion de portefeuilles – Dossiers publics	3 676	275	s. o.	5 220	270	s. o.	MAG
Sous-total	20 969	71 839	s. o.	22 627	77 590	s. o.	
TOTAL	20 969	71 839	s. o.	22 627	77 590	s. o.	
TOTAL – FAMILLE	22 060	73 900	s. o.	23 280	78 817	s. o.	

Finances
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Service de repas lors de la séance du huis clos	17	19	90 %	28	41	69 %	CS
Sous-total	17	19	90 %	28	41	69 %	
TOTAL	17	19	90 %	28	41	69 %	

Forêts, Faune et Parcs
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits pour activités commerciales	1 205	1 790	s. o.	1 226	2 000	s. o.	MAG
Érablières	1 247	824	s. o.	2 100	1 231	s. o.	MAG
Études de dossiers	603	2 029	30 %	486	2 030	24 %	CS
Permis commerciaux et particuliers	275	141	s. o.	293	170	s. o.	MAG
Permis de chasse, de pêche et de piégeage	37 451	22 134	s. o.	37 523	22 971	s. o.	MAG
Usines de transformation du bois	190	109	s. o.	320	165	s. o.	MAG
Autres droits sur la gestion des forêts	3 706	2 603	s. o.	9 135	5 715	s. o.	MAG
Sous-total	44 676	29 630	s. o.	51 083	34 282	s. o.	
Vente de biens et services							
Location et concession	43	nd	nd	43	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	5	nd	nd	0	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽¹⁾	-13	nd	nd	-9	nd	nd	DA
Sous-total	36	nd	nd	34	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	116 590	s. o.	s. o.	211 953	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	116 590	s. o.	s. o.	211 953	s. o.	s. o.	
TOTAL	161 301	29 630	s. o.	263 070	34 282	s. o.	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Immigration, Francisation et Intégration
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Certificats d'acceptation – Étudiants ⁽¹⁾	14 235	9 137	156 %	17 805	6 913	258 %	CS
Certificats d'acceptation – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	8 385	11 352	74 %	14 148	15 861	89 %	CS
Certificats de sélection – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	12 190	20 075	61 %	14 422	21 998	66 %	CS
Consultant en immigration ⁽¹⁾	377	368	102 %	549	502	109 %	CS
Demandes d'engagement d'un garant – Ressortissants étrangers ⁽¹⁾	4 163	4 436	94 %	4 727	3 456	137 %	CS
Demandes d'un employeur relatives à un emploi temporaire ⁽¹⁾	5 273	3 745	141 %	10 865	7 835	139 %	CS
Sous-total	44 624	49 113	91 %	62 515	56 565	111 %	
Vente de biens et services							
Frais d'attestation d'équivalences pour études à l'étranger	1 524	6 128	25 %	2 399	8 034	30 %	CS
Sous-total	1 524	6 128	25 %	2 399	8 034	30 %	
TOTAL	46 148	55 241	84 %	64 914	64 599	100 %	

(1) Ces tarifs sont inscrits dans la Loi sur l'immigration au Québec.

Justice

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Vente de biens et services							
Actes judiciaires	36 098	172 534	21 %	36 411	192 831	19 %	CS
Actes juridiques	33 983	146 483	23 %	36 334	134 929	27 %	CS
Formules et documents	333	nd	nd	346	nd	nd	DA
Sous-total	70 414	319 017	22 %	73 091	327 760	22 %	
TOTAL	70 414	319 017	22 %	73 091	327 760	22 %	
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR							
Droits et permis							
Agences de recouvrement de créances	44	227	19 %	40	161	25 %	CS
Agents de voyage	46	663	7 %	182	508	36 %	CS
Certificats d'exemption	46	18	256 %	81	22	364 %	CS
Commerçants – Garanties supplémentaires	24	50	47 %	24	25	97 %	CS
Commerçants et recycleurs de véhicules routiers	2 333	2 448	95 %	2 128	2 530	84 %	CS
Conseillers en voyage	1	174	0 %	42	136	31 %	CS
Prêteurs d'argent	268	717	37 %	296	534	55 %	CS
Représentants d'agent de recouvrement	40	61	66 %	99	34	288 %	CS
Service de règlement de dettes	2	39	5 %	2	12	20 %	CS
Studios de santé	488	531	92 %	450	528	85 %	CS
Vendeurs itinérants	550	672	82 %	574	500	115 %	CS
Sous-total	3 841	5 600	69 %	3 917	4 990	78 %	
Vente de biens et services							
Actes juridiques	0	0	100 %	30	30	100 %	CS
Sous-total	0	0	100 %	30	30	100 %	
TOTAL	3 841	5 600	69 %	3 947	5 020	79 %	
TOTAL – JUSTICE	74 255	324 617	23 %	77 038	332 780	23 %	

Personne désignée par l'Assemblée nationale – Directeur général des élections
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Frais pour la transmission de renseignements de la liste électorale permanente et d'autres documents	168	956	18 %	298	1 699	18 %	CS
Frais relatifs aux opérations bancaires facturés aux entités politiques	51	55	93 %	70	72	97 %	CS
Location d'espaces de stationnement	18	111	16 %	182	224	81 %	CS
Sous-total	237	1 122	21 %	549	1 994	28 %	
TOTAL	237	1 122	21 %	549	1 994	28 %	

Santé et Services sociaux
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Permis pour les centres médicaux spécialisés ⁽¹⁾	2 524	771	328 %	2 007	756	266 %	CS
Sous-total	2 524	771	328 %	2 007	756	266 %	
TOTAL	2 524	771	328 %	2 007	756	266 %	

(1) Il s'agit, entre autres, des permis de laboratoire privé en biologie médicale et en radiologie.

Sécurité publique
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Vente de biens et services							
Conciliation et enquêtes – Déontologie policière	1 222	1 222	100 %	1 133	1 133	100 %	CS
Formules et documents	4	4	100 %	3	3	100 %	CS
Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale	78	78	100 %	73	73	100 %	CS
Location de chambres et pension	2 996	3 989	75 %	3 714	4 897	76 %	CS
Matériel et fournitures	5	5	s. o.	5	5	s. o.	MAG
Recouvrement de tiers	3	3	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	4 306	5 299	81 %	4 929	6 112	81 %	
TOTAL	4 306	5 299	81 %	4 929	6 112	81 %	
RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX ⁽¹⁾							
Droits et permis							
Appareils d'amusement	112	115	s. o.	146	127	s. o.	MAG
Bingo	835	716	117 %	1 038	652	159 %	CS
Concours publicitaires	4 825	1 862	s. o.	4 718	1 860	s. o.	MAG
Courses	62	377	16 %	61	670	9 %	CS
Études de dossiers	68	nd	nd	623	nd	nd	DA
Loteries – Tirages ⁽²⁾	498	408	s. o.	613	305	s. o.	MAG
Loteries – Vidéo	6 351	10 486	s. o.	6 205	12 420	s. o.	MAG
Permis d'alcool – Détaillants	12 529	53 705	s. o.	13 509	57 965	s. o.	MAG
Permis d'alcool pour réunion ⁽³⁾	686	3 054	22 %	1 906	2 238	85 %	CS
Production industrielle de boissons	2 130	3 133	68 %	2 257	2 522	89 %	CS
Sports de combat	138	795	17 %	248	834	30 %	CS
Sous-total	28 234	74 651	s. o.	31 324	79 593	s. o.	
TOTAL	28 234	74 651	s. o.	31 324	79 593	s. o.	
SÛRETÉ DU QUÉBEC							
Droits et permis							
Permis d'explosifs et de club de tir à la cible	484	nd	nd	459	nd	nd	DA
Sous-total	484	nd	nd	459	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de vérification des antécédents judiciaires	1 680	1 680	100 %	2 097	2 097	100 %	CS
Sous-total	1 680	1 680	100 %	2 097	2 097	100 %	
TOTAL	2 164	nd	nd	2 555	nd	nd	
TOTAL – SÉCURITÉ PUBLIQUE	34 704	81 630	s. o.	38 808	87 801	s. o.	

(1) Selon les données du rapport annuel de gestion de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

(2) Les tarifs relatifs aux licences de tirages sont inscrits dans la Loi sur les loteries, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.

(3) Les tarifs relatifs aux permis d'alcool sont inscrits dans la Loi sur les permis d'alcool.

Transports
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
MINISTÈRE							
Droits et permis							
Droits portuaires	1 089	1 816	60 %	1 491	1 936	77 %	CS
Immatriculation pour véhicules hors normes et droits divers ⁽¹⁾	43 211	s. o.	s. o.	43 968	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	44 300	s. o.	s. o.	45 459	s. o.	s. o.	
Vente de biens et services							
Analyse en laboratoire	54	54	100 %	75	75	100 %	CS
Location de terrains et bâtisses	669	669	s. o.	835	835	s. o.	MAG
Location et développement des ports	335	nd	nd	433	nd	nd	DA
Matériel et fournitures	26	26	s. o.	30	30	s. o.	MAG
Terrains et bâtisses	0	nd	s. o.	3	nd	s. o.	MAG
Sous-total	1 084	749	s. o.	1 377	940	s. o.	
TOTAL	45 384	s. o.	s. o.	46 836	s. o.	s. o.	
COMMISSION DES TRANSPORTS							
Droits et permis							
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A1	2 668	nd	nd	2 710	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de mise à jour – Catégorie A2	3 081	nd	nd	3 200	nd	nd	CS
Frais d'inscription et de renouvellement – Intermédiaires en services de transport	195	nd	nd	203	nd	nd	CS
Transfert de permis	–71	nd	nd	80	nd	nd	CS
Transport commercial public	280	nd	nd	308	nd	nd	CS
Sous-total	6 152	nd	nd	6 501	nd	nd	
Vente de biens et services							
Frais de publication – Demandes de permis	17	nd	nd	16	nd	nd	CS
Matériel et fournitures	12	nd	nd	24	nd	nd	CS
Photocopie de documents	6	nd	nd	10	nd	nd	CS
Sous-total	35	nd	nd	50	nd	nd	
TOTAL	6 187	12 453	50 %	6 551	12 669	52 %	
TOTAL – TRANSPORTS	51 571	s. o.	s. o.	53 387	s. o.	s. o.	

(1) Aucune dépense n'est assumée par le Ministère pour ce revenu de tarification. Le mandataire (Société de l'assurance automobile du Québec) perçoit un montant pour chaque transaction plutôt que de refacturer la prestation du service au Ministère.

Travail, Emploi et Solidarité sociale
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Création et modification de personnes morales ⁽¹⁾	19 635	nd	nd	19 178	nd	nd	DA
Publicité légale des entreprises ^{(1),(2)}	65 373	nd	nd	70 586	nd	nd	DA
Sous-total	85 008	nd	nd	89 764	nd	nd	
Vente de biens et services							
Formules et documents	1 373	1 373	100 %	1 286	1 286	100 %	CS
Frais de perception	1 024	nd	nd	1 042	nd	nd	CS
Photocopie de documents	2 397	nd	nd	2 329	nd	nd	CS
Sous-total	87 404	nd	nd	92 093	nd	nd	
TOTAL	19 635	nd	nd	19 178	nd	nd	

(1) Les tarifs relatifs à la création et à la modification de personnes morales ainsi qu'à la publicité légale des entreprises sont inscrits dans la Loi sur la publicité légale des entreprises.

(2) Cette catégorie inclut les revenus perçus par Revenu Québec au moment de la déclaration de revenus des sociétés.

ANNEXE II : TABLEAUX DESCRIPTIFS DE LA TARIFICATION DES ORGANISMES ET DES FONDS SPÉCIAUX

Autorité des marchés financiers

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Administration des examens et des stages	2 489	4 731	53 %	2 463	4 763	52 %	CS
Analyse des guides de distribution	0	3 525	0 %	0	6 357	0 %	CS
Certification des représentants – Inscription des cabinets	9 973	26 216	38 %	10 403	18 841	55 %	CS
Cotisations annuelles ⁽¹⁾	34 085	33 253	103 %	36 057	35 106	103 %	CS
Financement des sociétés	78 232	32 614	s. o.	76 155	36 696	s. o.	MAG
Informations financières	6 659	15 445	s. o.	6 249	15 696	s. o.	MAG
Inscriptions des firmes en instruments dérivés et en valeurs mobilières	23 688	2 152	s. o.	25 813	2 252	s. o.	MAG
Inspections	346	5 889	s. o.	473	4 962	s. o.	MAG
Permis	32	1 171	3 %	20	576	3 %	CS
Autres services	13	1 039	1 %	16	6 201	0 %	CS
Sous-total	155 517	126 035	s. o.	157 649	131 450	s. o.	
Vente de biens et services							
Biens et services divers	809	4 205	19 %	907	4 234	21 %	CS
Tarification – Fonds d'assurance-dépôts	56 221	s. o.	s. o.	59 959	s. o.	s. o.	CS
Sous-total	57 030	4 205	s. o.	60 866	4 234	s. o.	
TOTAL	212 547	130 240	s. o.	218 515	135 684	s. o.	

(1) Les revenus de cotisations annuelles représentent les frais engendrés par l'administration de certaines lois (Loi sur les assurances, Loi sur les sociétés de fiducie et les sociétés d'épargne, Loi sur les coopératives de services financiers et Loi sur le Mouvement Desjardins) pour la période précédente et tiennent compte de certains ajustements.

Autorité des marchés publics
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Autorisations et vérifications en vertu de la LCOP ⁽¹⁾	2 685	3 295	81 %	3 003	4 165	72 %	CS
Sous-total	2 685	3 295	81 %	3 003	4 165	72 %	
TOTAL	2 685	3 295	81 %	3 003	4 165	72 %	

(1) Loi sur les contrats des organismes publics.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces de stationnement	798	855	s. o.	1 183	867	s. o.	MAG
Location de salles	341	366	s. o.	474	444	s. o.	MAG
Photocopie de documents	194	193	s. o.	207	191	s. o.	MAG
Autres revenus	30	24	s. o.	28	20	s. o.	MAG
Sous-total	1 364	1 438	s. o.	1 892	1 522	s. o.	
TOTAL	1 364	1 438	s. o.	1 892	1 522	s. o.	

Centre d'acquisitions gouvernementales
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Appels d'offres et acquisitions	5 822	7 031	83 %	4 837	5 832	83 %	CS
Communications	1 525	1 433	106 %	3 766	3 449	109 %	CS
Ressources matérielles	1 303	759	172 %	1 094	841	130 %	CS
Sous-total	8 649	9 223	94 %	9 697	10 121	96 %	
TOTAL	8 649	9 223	94 %	9 697	10 121	96 %	

Commission de la capitale nationale du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	0	156	s. o.	39	195	s. o.	MAG
Billetterie	0	285	s. o.	70	309	s. o.	MAG
Produits dérivés	2	0	s. o.	0	0	s. o.	MAG
Revenus de location	1 481	631	s. o.	2 063	629	s. o.	MAG
Sous-total	1 483	1 072	s. o.	2 172	1 133	s. o.	
TOTAL	1 483	1 072	s. o.	2 172	1 133	s. o.	

Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces	341	270	s. o.	590	374	s. o.	MAG
Programmes et activités de formation	1 145	32 956	3 %	1 194	33 705	4 %	CS
Sous-total	1 486	33 225	4 %	1 784	34 079	5 %	
TOTAL	1 486	33 225	4 %	1 784	34 079	5 %	

Corporation d'urgences-santé
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Transport ambulancier – Autres	256	1 605	16 %	365	2 316	16 %	CS
Transport ambulancier – Particuliers	8 457	52 933	16 %	8 945	56 744	16 %	CS
Vente de biens et services divers	436	462	s. o.	544	564	s. o.	MAG
Sous-total	9 149	55 000	17 %	9 854	59 624	17 %	
TOTAL	9 149	55 000	17 %	9 854	59 624	17 %	

École nationale de police du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Formation et services aux autres clientèles	1 301	7 496	17 %	3 146	9 766	32 %	CS
Formation initiale en enquête et en gestion policière et formation des formateurs ⁽¹⁾	2 486	5 886	42 %	2 087	4 247	49 %	CS
Formation initiale en patrouille-gendarmerie ⁽¹⁾	8 823	17 503	50 %	11 410	25 543	45 %	CS
Inscriptions	460	1 449	s. o.	1 158	1 521	s. o.	MAG
Perfectionnement professionnel ⁽¹⁾	4 831	8 787	55 %	3 746	7 533	50 %	CS
Service de l'hôtellerie	2 920	6 720	43 %	4 716	8 179	58 %	CS
Sous-total	20 820	47 840	44 %	26 262	56 788	46 %	
TOTAL	20 820	47 840	44 %	26 262	56 788	46 %	

(1) Sont incluses les contributions des corps de police.

École nationale des pompiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Cours	1 718	2 151	80 %	1 814	2 204	82 %	CS
Matériel didactique	981	538	s. o.	746	614	s. o.	MAG
Autres	35	35	s. o.	27	27	s. o.	MAG
Sous-total	2 734	2 725	100 %	2 587	2 845	91 %	
TOTAL	2 734	2 725	100 %	2 587	2 845	91 %	

Fondation de la faune du Québec

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contributions perçues sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage	4 308	10 585	41 %	4 746	11 897	40 %	CS
Sous-total	4 308	10 585	41 %	4 746	11 897	40 %	
TOTAL	4 308	10 585	41 %	4 746	11 897	40 %	

Fonds aérien

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Service aérien	45 734	45 262	s. o.	35 062	34 624	s. o.	MAG
Sous-total	45 734	45 262	s. o.	35 062	34 624	s. o.	
TOTAL	45 734	45 262	s. o.	35 062	34 624	s. o.	

Fonds de développement du marché du travail

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Examens interprovinciaux	23	57	40 %	24	76	32 %	CS
Halocarbures, eau potable et soudage	436	1 094	40 %	386	1 220	32 %	CS
Qualification réglementée	1 491	3 742	40 %	1 622	5 123	32 %	CS
Sous-total	1 950	4 893	40 %	2 032	6 418	32 %	
TOTAL	1 950	4 893	40 %	2 032	6 418	32 %	

Fonds de gestion de l'équipement roulant
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location de machinerie et d'équipement	20 834	20 834	100 %	21 123	21 123	100 %	CS
Sous-total	20 834	20 834	100 %	21 123	21 123	100 %	
TOTAL	20 834	20 834	100 %	21 123	21 123	100 %	

Fonds de la cybersécurité et du numérique
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services en infrastructure et en bureautique	—	—	s. o.	9 360	9 360	100 %	CS
Services en télécommunication et en radiocommunication	—	—	s. o.	10 722	10 722	100 %	CS
Services en transformation numérique	—	—	s. o.	1 200	1 200	100 %	CS
Services concernant SAGIR et la rémunération	—	—	s. o.	8 319	8 319	100 %	CS
Services non commercialisés	—	—	s. o.	9 725	9 725	100 %	CS
Sous-total	—	—	s. o.	39 326	39 326	100 %	
TOTAL	—	—	s. o.	39 326	39 326	100 %	

Note : Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux a été aboli le 31 décembre 2021 et ses activités ont été transférées au Fonds de la cybersécurité et du numérique. La première année d'exploitation couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 mars 2023, tel que prévu par sa loi constitutive.

Fonds d'électrification et de changements climatiques
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Permis échangeables – SPEDE ⁽¹⁾	1 299 088	s. o.	s. o.	1 267 035	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 299 088	s. o.	s. o.	1 267 035	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 299 088	s. o.	s. o.	1 267 035	s. o.	s. o.	

(1) Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec.

Fonds de partenariat touristique
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement touristique	—	—	s. o.	1 794	1 794	100 %	CS
Sous-total	—	—	s. o.	1 794	1 794	100 %	
Vente de biens et services							
Biens et services touristiques	21	nd	s. o.	20	nd	s. o.	MAG
Location d'espaces	71	nd	s. o.	160	nd	s. o.	MAG
Sous-total	92	nd	s. o.	181	nd	s. o.	
TOTAL	92	nd	s. o.	1 975	1 794	110 %	

Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Accréditation de laboratoires privés et municipaux	966	1 105	87 %	1 083	1 021	106 %	CS
Attestations d'assainissement	6 120	3 106	197 %	5 971	5 402	111 %	CS
Autorisations environnementales	4 476	4 011	112 %	2 927	2 446	120 %	CS
Compensations financières – Milieux humides et hydriques	36 428	nd	s. o.	32 955	nd	s. o.	CS
Droits pour activités commerciales	12	12	100 %	7	6	109 %	CS
Droits relatifs à la protection de l'environnement	1 377	1 509	91 %	1 629	1 626	100 %	CS
Sécurité des barrages	967	1 020	95 %	856	796	108 %	CS
Sous-total	50 346	10 764	s. o.	45 428	11 297	s. o.	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	16	16	100 %	12	12	100 %	CS
Financement des activités du CEAEQ ⁽¹⁾	1 709	1 393	123 %	1 603	1 604	100 %	CS
Gestion des barrages publics	3 152	2 931	108 %	3 228	3 027	107 %	CS
Location du domaine hydrique à des fins aquicoles	20	13	155 %	14	13	110 %	CS
Location et concession	1 183	764	s. o.	1 292	1 173	s. o.	MAG
Régime des eaux	661	302	219 %	1 547	294	527 %	CS
Terrains et bâtisses	524	338	s. o.	624	567	s. o.	MAG
Traçabilité des sols contaminés	594	1 189	s. o.	6 227	5 235	119 %	CS
Sous-total	7 860	6 947	113 %	14 546	11 924	122 %	
Redevances							
Redevances pour le prélèvement de l'eau	2 938	s. o.	s. o.	3 308	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'élimination des matières résiduelles	137 650	s. o.	s. o.	147 978	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	140 588	s. o.	s. o.	151 287	s. o.	s. o.	
TOTAL	198 794	17 711	s. o.	211 261	23 222	s. o.	

(1) Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec.

Fonds de transition, d'innovation et d'efficacité énergétiques
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Redevances							
Redevances et droits sur les substances soutirées	60	s. o.	s. o.	45	s. o.	s. o.	MAG
Redevances sur l'énergie	26 228	s. o.	s. o.	24 266	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	26 287	s. o.	s. o.	24 311	s. o.	s. o.	
TOTAL	26 287	s. o.	s. o.	24 311	s. o.	s. o.	

Fonds des biens et des services
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services du Directeur de l'état civil ⁽¹⁾	16 971	22 628	75 %	19 913	22 617	88 %	CS
Sous-total	16 971	22 628	75 %	19 913	22 617	88 %	
TOTAL	16 971	22 628	75 %	19 913	22 617	88 %	

(1) Ces services sont, entre autres, la délivrance de certificats ou de copies d'actes relatifs à des événements de vie (naissance, mariage, union civile et décès).

Fonds des générations

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais, droits et loyers miniers	10 814	s. o.	s. o.	18 292	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	10 814	s. o.	s. o.	18 292	s. o.	s. o.	
Redevances							
Énergie électrique produite	86 555	s. o.	s. o.	89 227	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation minière	1 016 791	s. o.	s. o.	559 511	s. o.	s. o.	MAG
Exploitation sable, gravier et autres	4 046	s. o.	s. o.	1 185	s. o.	s. o.	MAG
Forces hydrauliques	16 057	s. o.	s. o.	18 241	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	1 123 448	s. o.	s. o.	668 163	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 134 262	s. o.	s. o.	686 455	s. o.	s. o.	

Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services de plateformes technologiques	9 952	9 952	100 %	—	—	s. o.	CS
Services non commercialisés	393	393	100 %	—	—	s. o.	CS
Sous-total	10 344	10 344	100 %	—	—	s. o.	
TOTAL	10 344	10 344	100 %	—	—	s. o.	

Note : Le Fonds des infrastructures et des services numériques gouvernementaux a été aboli le 31 décembre 2021 et ses activités ont été transférées au Fonds de la cybersécurité et du numérique.

Fonds des registres du ministère de la Justice
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Commissaires à l'assermentation	625	932	67 %	619	1 260	49 %	CS
Sous-total	625	932	67 %	619	1 260	49 %	
Vente de biens et services							
Formules et documents	5	422	1 %	4	405	1 %	CS
Honoraires de certification	106	257	s. o.	123	385	s. o.	MAG
Registre des lobbyistes ⁽¹⁾	0	1 440	s. o.	0	1 402	s. o.	MAG
Registre des ventes	669	957	70 %	419	1 281	33 %	CS
Services rendus par les bureaux de la publicité des droits ⁽²⁾	41 476	12 808	s. o.	40 667	10 705	s. o.	MAG
Sous-total	42 257	15 885	s. o.	41 212	14 178	s. o.	
TOTAL	42 882	16 816	s. o.	41 831	15 438	s. o.	

(1) Les revenus sont inférieurs à 500 \$.

(2) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

Fonds des réseaux de transport terrestre
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis⁽¹⁾							
Conducteurs et chauffeurs	110 853	s. o.	s. o.	113 498	s. o.	s. o.	DA
Contribution au transport en commun	89 665	s. o.	s. o.	85 298	s. o.	s. o.	DA
Immatriculation – Droits	1 069 050	s. o.	s. o.	1 102 123	s. o.	s. o.	DA
Permission de travaux sur les emprises routières	282	s. o.	s. o.	221	s. o.	s. o.	DA
Signalisation touristique commerciale	15	s. o.	s. o.	11	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	1 269 865	s. o.	s. o.	1 301 151	s. o.	s. o.	
Vente de biens et services							
Aide technique et soutien	39	39	100 %	29	29	100 %	CS
Concessionnaires – Haltes routières	47	nd	s. o.	88	nd	s. o.	MAG
Formules et documents	0	nd	nd	31	nd	nd	CS
Location de terrains et bâtisses	1 305	1 305	s. o.	890	890	s. o.	MAG
Matériel et fournitures	14	14	s. o.	24	24	s. o.	MAG
Péage – Autoroutes ⁽¹⁾	130 633	s. o.	s. o.	140 649	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	132 037	s. o.	s. o.	141 710	s. o.	s. o.	
Redevances							
Redevances – Transport rémunéré	13 843	s. o.	s. o.	12 410	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	13 843	s. o.	s. o.	12 410	s. o.	s. o.	
TOTAL	1 415 745	5 711 791	s. o.	1 455 270	4 959 633	s. o.	

(1) Ces tarifs, en combinaison avec d'autres revenus (notamment la taxe sur les carburants), servent à financer l'ensemble des dépenses assumées par le Fonds des réseaux de transport terrestre.

Fonds des ressources naturelles
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Activités en milieu hydrique et terrestre ⁽¹⁾	35	nd	nd	0	nd	nd	DA
Claims	3 160	1 106	s. o.	2 955	1 253	s. o.	MAG
Licences d'exploration, de production et de stockage sur les hydrocarbures ⁽¹⁾	1 713	nd	nd	638	nd	nd	DA
Pipelines ⁽¹⁾	1	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	4 909	nd	nd	3 593	nd	nd	
Vente de biens et services							
Registre public ⁽¹⁾	5	nd	nd	0	nd	nd	DA
Sous-total	5	nd	nd	0	nd	nd	
Redevances							
Redevances minières	38 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	38 000	s. o.	s. o.	38 000	s. o.	s. o.	
TOTAL	42 913	s. o.	s. o.	41 593	s. o.	s. o.	

(1) Depuis le 20 octobre 2022, ces revenus sont comptabilisés dans le volet Gestion des énergies fossiles du Fonds des ressources naturelles.

Fonds des ressources naturelles – Volet Aménagement durable du territoire forestier
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Érablières	3 123	2 064	s. o.	2 621	1 536	s. o.	MAG
Usines de transformation du bois	475	274	s. o.	399	206	s. o.	MAG
Autres droits et permis forestiers	9 280	6 517	s. o.	11 401	7 136	s. o.	MAG
Sous-total	12 878	8 855	s. o.	14 421	8 878	s. o.	
Vente de biens et services							
Analyses en laboratoire	80	nd	nd	95	nd	nd	DA
Formules et documents	2	nd	nd	3	nd	nd	DA
Frais d'admission	7	nd	nd	5	nd	nd	DA
Protection des forêts ⁽¹⁾	-29	s. o.	s. o.	-16	s. o.	s. o.	DA
Autres revenus	480	nd	nd	486	nd	nd	DA
Sous-total	540	nd	nd	572	nd	nd	
Redevances							
Redevances forestières	291 949	s. o.	s. o.	264 499	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	291 949	s. o.	s. o.	264 499	s. o.	s. o.	
TOTAL	305 367	s. o.	s. o.	279 492	s. o.	s. o.	

(1) Dans le budget déposé le 17 mars 2016, le gouvernement a annoncé qu'il prendrait progressivement en charge les coûts liés au financement de la protection des forêts. Les revenus négatifs s'expliquent par des ajustements aux contrats d'exercices antérieurs.

Fonds des services de police

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Services de police	351 066	696 547	50 %	369 752	712 527	52 %	CS
Services de police – Ponts fédéraux	6 633	6 633	100 %	6 815	6 815	100 %	CS
Vente de biens et services divers	9 074	9 074	100 %	8 110	8 110	100 %	CS
Sous-total	366 773	712 254	51 %	384 677	727 453	53 %	
TOTAL	366 773	712 254	51 %	384 677	727 453	53 %	

Fonds d'information sur le territoire

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Arpentage	18	3 675	0 %	71	3 666	2 %	CS
Enregistrement cadastral	3 823	6 567	58 %	3 820	6 949	55 %	CS
Frais d'administration	877	5 011	s. o.	1 062	6 386	s. o.	MAG
Information géospatiale	6 589	21 921	30 %	7 740	24 154	32 %	CS
Location de terrains	23 631	21 882	s. o.	24 729	22 734	s. o.	MAG
Registre du domaine de l'État	2	3 545	0 %	11	3 504	0 %	CS
Registre foncier ⁽¹⁾	102 336	29 169	351 %	98 608	28 373	348 %	CS
Réforme cadastrale ⁽²⁾	51 294	36 196	142 %	51 086	36 916	138 %	CS
Vente de terrains et bâtisses	355	1 533	s. o.	805	1 583	s. o.	MAG
Autres revenus	164	160	103 %	127	122	104 %	CS
Sous-total	189 089	129 659	146 %	188 060	134 387	140 %	
TOTAL	189 089	129 659	146 %	188 060	134 387	140 %	

(1) Les tarifs relatifs aux services rendus par les bureaux de la publicité des droits sont inscrits dans la Loi sur les bureaux de la publicité des droits.

(2) Les tarifs relatifs aux droits et honoraires perçus par les officiers de la publicité des droits pour la réforme cadastrale sont inscrits dans la Loi favorisant la réforme du cadastre québécois.

Fonds du centre financier de Montréal
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Contributions annuelles – Centres financiers	172	195	88 %	135	134	101 %	CS
Études de dossiers	1 051	1 195	88 %	1 282	1 271	101 %	CS
Sous-total	1 223	1 390	88 %	1 417	1 405	101 %	
TOTAL	1 223	1 390	88 %	1 417	1 405	101 %	

Héma-Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Produits sanguins vendus à l'extérieur du Québec	1 312	907	145 %	977	786	124 %	CS
Vente de tissus humains	1 489	1 489	s. o.	1 352	1 352	s. o.	MAG
Sous-total	2 801	2 396	s. o.	2 330	2 138	s. o.	
TOTAL	2 801	2 396	s. o.	2 330	2 138	s. o.	

Institut de la statistique du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de services	2 414	2 603	93 %	4 210	4 509	93 %	CS
Sous-total	2 414	2 603	93 %	4 210	4 509	93 %	
TOTAL	2 414	2 603	93 %	4 210	4 509	93 %	

Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Centre de recherche et d'expertise	1 841	1 580	s. o.	2 719	2 129	s. o.	MAG
École	2 459	36 236	s. o.	2 511	40 055	s. o.	MAG
Hôtel pédagogique	0	252	s. o.	0	258	s. o.	MAG
Location d'espaces de stationnement ⁽¹⁾	34	s. o.	s. o.	96	s. o.	s. o.	MAG
Restauration	2 068	2 638	s. o.	3 686	4 164	s. o.	MAG
Sous-total	6 402	40 706	s. o.	9 011	46 605	s. o.	
TOTAL	6 402	40 706	s. o.	9 011	46 605	s. o.	

(1) L'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec partage ses revenus de stationnement avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ). Les coûts associés à la prestation des services sont entièrement assumés par la SPAQ.

Institut national de santé publique du Québec
(en milliers de dollars)

SOMMAIRE DES DONNÉES							
	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de biens et services divers	3 521	4 951	71 %	2 551	2 551	100 %	CS
Sous-total	3 521	4 951	71 %	2 551	2 551	100 %	
TOTAL	3 521	4 951	71 %	2 551	2 551	100 %	

Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais d'évaluation scientifique	3 151	8 844	36 %	4 529	10 043	45 %	CS
Sous-total	3 151	8 844	36 %	4 529	10 043	45 %	
TOTAL	3 151	8 844	36 %	4 529	10 043	45 %	

La Financière agricole du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits administratifs	4 919	45 260	11 %	5 682	49 106	12 %	CS
Sous-total	4 919	45 260	11 %	5 682	49 106	12 %	
TOTAL	4 919	45 260	11 %	5 682	49 106	12 %	

Musée d'Art contemporain de Montréal
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	29	1 024	s. o.	16	1 428	s. o.	MAG
Billetterie	182	10 017	s. o.	343	10 522	s. o.	MAG
Location d'espaces	30	1	s. o.	28	1	s. o.	MAG
Location d'expositions	373	442	84 %	60	246	24 %	CS
Publications	1	212	s. o.	4	11	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	7	9	83 %	0	nd	nd	CS
Sous-total	622	11 704	s. o.	450	12 208	s. o.	
TOTAL	622	11 704	s. o.	450	12 208	s. o.	

Musée de la Civilisation
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billetterie	2 121	17 699	s. o.	3 642	17 503	s. o.	MAG
Boutique	344	611	s. o.	635	846	s. o.	MAG
Location et concession	369	583	s. o.	462	694	s. o.	MAG
Vente de produits et services	62	3 812	2 %	125	4 066	3 %	CS
Sous-total	2 896	22 705	s. o.	4 864	23 109	s. o.	
TOTAL	2 896	22 705	s. o.	4 864	23 109	s. o.	

Musée national des beaux-arts du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Activités éducatives et culturelles	138	3 192	4 %	197	3 482	6 %	CS
Billetterie	1 761	17 733	s. o.	1 431	17 971	s. o.	MAG
Boutique (publications du musée, autres produits)	709	2 291	31 %	570	2 352	24 %	CS
Location d'espaces et services connexes	93	1 263	7 %	246	1 557	16 %	CS
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	41	469	9 %	46	508	9 %	CS
Services alimentaires	44	744	6 %	168	807	21 %	CS
Services auxiliaires – Stationnement	268	83	s. o.	248	76	s. o.	MAG
Sous-total	3 054	25 773	s. o.	2 905	26 752	s. o.	
TOTAL	3 054	25 773	s. o.	2 905	26 752	s. o.	

Office des professions du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Contributions des membres des ordres professionnels ⁽¹⁾	12 218	12 090	101 %	12 341	12 845	96 %	CS
Sous-total	12 218	12 090	101 %	12 341	12 845	96 %	
TOTAL	12 218	12 090	101 %	12 341	12 845	96 %	

(1) Depuis l'adoption, le 15 octobre 2008, des modifications apportées au Code des professions, le mode de financement de l'Office des professions a été revu afin de couvrir 100 % des dépenses de l'Office. Chaque année, le gouvernement approuve le montant de la contribution de chacun des membres des ordres professionnels. Sommairement, le montant de la contribution, comme prévu à l'article 196.2 du Code des professions, correspond au total des dépenses de l'Office plus ou moins le déficit ou le surplus cumulé, divisé par le nombre de membres des ordres.

Régie de l'assurance maladie du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Ententes réciproques avec les autres provinces	37 823	37 823	100 %	51 481	51 481	100 %	CS
Recouvrements auprès des tiers responsables et des ressortissants étrangers pour soins hospitaliers	4 969	4 969	100 %	4 276	4 276	100 %	CS
Services aux personnes assurées	3 778	3 820	s. o.	3 042	3 073	s. o.	MAG
Services aux professionnels de la santé et aux dispensateurs de services	333	333	100 %	388	388	100 %	CS
Vente de biens et services divers	7 709	7 709	s. o.	7 776	7 776	s. o.	MAG
Vente de statistiques	98	280	35 %	46	257	18 %	CS
Sous-total	54 710	54 934	s. o.	67 009	67 251	s. o.	
TOTAL	54 710	54 934	s. o.	67 009	67 251	s. o.	

Régie de l'énergie
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Rémunération et fonctionnement	6 724	6 708	100 %	7 338	6 925	106 %	CS
Sous-total	6 724	6 708	100 %	7 338	6 925	106 %	
TOTAL	6 724	6 708	100 %	7 338	6 925	106 %	

Régie du bâtiment du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Contrôle et surveillance – Entrepreneurs et constructeurs-propriétaires	60 648	31 364	193 %	65 704	33 871	194 %	CS
Qualification professionnelle	9 695	12 904	75 %	12 916	14 925	87 %	CS
Réglementation et surveillance – Code de sécurité	8 856	12 931	68 %	8 979	15 625	57 %	CS
Réglementation et surveillance – Installations sous pression	3 069	7 236	42 %	3 469	8 731	40 %	CS
Sous-total	82 267	64 435	128 %	91 068	73 153	124 %	
Vente de biens et services							
Plan de garantie	827	1 967	s. o.	671	1 432	s. o.	MAG
Sous-total	827	1 967	s. o.	671	1 432	s. o.	
TOTAL	83 094	66 402	125 %	91 739	74 585	123 %	

Revenu Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives ⁽¹⁾	59	46	128 %	84	71	119 %	CS
Honoraires – Dossiers publics	12 127	14 228	85 %	22 448	16 580	135 %	CS
Transporteurs internationaux et interprovinciaux	1 004	3 679	27 %	946	3 943	24 %	CS
Sous-total	13 190	17 952	73 %	23 478	20 594	114 %	
Vente de biens et services							
Décisions anticipées	22	26	83 %	21	21	99 %	CS
Inscriptions des entreprises de services monétaires	1 510	nd	nd	1 691	nd	nd	DA
Photocopie de documents	44	nd	nd	56	nd	nd	DA
Autres revenus	644	nd	nd	437	nd	nd	DA
Sous-total	2 219	nd	nd	2 205	nd	nd	
TOTAL	15 409	17 978	86 %	25 683	20 614	125 %	

(1) Les tarifs pour l'enregistrement d'abris fiscaux et d'actions accréditives sont inscrits dans la Loi sur les impôts.

Société de développement de la Baie-James
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'immeubles	129	248	s. o.	133	267	s. o.	MAG
Prestation de services	5 545	5 545	100 %	5 905	5 905	100 %	CS
Ventes	7 753	7 699	s. o.	9 949	9 112	s. o.	MAG
Sous-total	13 427	13 492	s. o.	15 988	15 284	s. o.	
TOTAL	13 427	13 492	s. o.	15 988	15 284	s. o.	

Société de développement des entreprises culturelles
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Études de dossiers	159	3 869	4 %	154	4 072	4 %	CS
Honoraires – Demandes de prêt	248	591	s. o.	241	594	s. o.	MAG
Honoraires de certification	5 675	3 329	170 %	6 983	3 537	197 %	CS
Honoraires de garantie	258	241	s. o.	361	241	s. o.	MAG
Patrimoine immobilier – Loyers et autres	1 838	3 479	s. o.	2 213	3 986	s. o.	MAG
Sous-total	8 177	11 509	s. o.	9 951	12 430	s. o.	
TOTAL	8 177	11 509	s. o.	9 951	12 430	s. o.	

Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Concessionnaires	379	672	s. o.	1 138	2 212	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Droits d'entrée	798	1 918	s. o.	2 311	4 257	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Loyers	3 377	6 618	s. o.	3 491	6 457	s. o.	MAG
Installations sportives et touristiques – Publicité	111	206	s. o.	339	583	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	5 209	8 313	s. o.	4 935	7 460	s. o.	MAG
Recouvrement du coût de l'énergie fournie à des tiers	3 576	3 047	117 %	3 869	3 332	116 %	CS
Stationnement et vestiaires	3 902	1 697	s. o.	5 857	1 424	s. o.	MAG
Travaux et services facturés à des tiers	3 364	6 006	56 %	2 575	4 942	52 %	CS
Autres revenus	109	175	s. o.	883	1 619	s. o.	MAG
Sous-total	20 825	28 652	s. o.	25 398	32 286	s. o.	
TOTAL	20 825	28 652	s. o.	25 398	32 286	s. o.	

Société de financement des infrastructures locales du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	99 940	s. o.	s. o.	96 600	s. o.	s. o.	DA
Sous-total	99 940	s. o.	s. o.	96 600	s. o.	s. o.	
TOTAL	99 940	s. o.	s. o.	96 600	s. o.	s. o.	

Société de la Place des Arts de Montréal
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Bars et vestiaires	257	856	s. o.	1 925	2 602	s. o.	MAG
Billetterie	1 296	5 854	s. o.	6 040	9 565	s. o.	MAG
Location de salles	2 183	14 105	s. o.	6 131	15 742	s. o.	MAG
Locaux commerciaux et bureaux	2 343	5 358	s. o.	2 637	2 271	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	1 561	5 591	s. o.	3 777	5 537	s. o.	MAG
Autres revenus	589	853	s. o.	743	710	s. o.	MAG
Sous-total	8 229	32 617	s. o.	21 253	36 426	s. o.	
TOTAL	8 229	32 617	s. o.	21 253	36 426	s. o.	

Société de l'assurance automobile du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Immatriculation – Droits	98 486	98 486	100 %	103 353	103 353	100 %	CS
Sous-total	98 486	98 486	100 %	103 353	103 353	100 %	
Vente de biens et services							
Frais de gestion	153 738	176 420	87 %	157 671	193 251	82 %	CS
Sous-total	153 738	176 420	87 %	157 671	193 251	82 %	
TOTAL	252 224	274 906	92 %	261 024	296 604	88 %	

Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces	1 773	831	s. o.	1 794	929	s. o.	MAG
Messages publicitaires	14 143	12 132	s. o.	13 964	12 143	s. o.	MAG
Autres revenus	847	345	s. o.	1 161	669	s. o.	MAG
Sous-total	16 763	13 308	s. o.	16 919	13 741	s. o.	
TOTAL	16 763	13 308	s. o.	16 919	13 741	s. o.	

Société des établissements de plein air du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droits d'accès dans les parcs nationaux	25 350	44 550	57 %	23 981	47 638	50 %	CS
Sous-total	25 350	44 550	57 %	23 981	47 638	50 %	
Vente de biens et services							
Biens et services dans les parcs nationaux, réserves fauniques et établissements touristiques	128 964	126 677	s. o.	153 071	149 843	s. o.	MAG
Sous-total	128 964	126 677	s. o.	153 071	149 843	s. o.	
TOTAL	154 314	171 227	s. o.	177 052	197 481	s. o.	

Société des Traversiers du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Titres de transport	17 944	245 535	s. o.	22 696	275 645	s. o.	MAG
Vente de biens et services divers	1 426	471	s. o.	3 754	494	s. o.	MAG
Sous-total	19 370	246 005	s. o.	26 449	276 140	s. o.	
TOTAL	19 370	246 005	s. o.	26 449	276 140	s. o.	

Société d'habitation du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Honoraires – Divers organismes	1	1	100 %	1	1	100 %	CS
Sous-total	1	1	100 %	1	1	100 %	
TOTAL	1	1	100 %	1	1	100 %	

Société du Centre des congrès de Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Location d'espaces – Évènements	1 357	7 377	s. o.	3 118	6 337	s. o.	MAG
Services alimentaires	387	2 015	s. o.	2 715	4 985	s. o.	MAG
Services audiovisuels	178	926	s. o.	585	1 074	s. o.	MAG
Services optionnels – Accueil, billetterie, vestiaire	58	241	s. o.	157	400	s. o.	MAG
Services optionnels – Aménagement et ameublement	139	174	s. o.	438	692	s. o.	MAG
Services optionnels – Audiovisuel, sonorisation et éclairage	296	277	s. o.	460	461	s. o.	MAG
Services optionnels – Autres	43	252	s. o.	65	305	s. o.	MAG
Services optionnels – Électricité, plomberie et autre personnel technique	133	24	s. o.	606	102	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	1	202	s. o.	13	425	s. o.	MAG
Services optionnels – Manutention, expédition et accrochage	208	104	s. o.	878	496	s. o.	MAG
Services optionnels – Sécurité	29	17	s. o.	25	31	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	35	34	s. o.	56	31	s. o.	MAG
Autres revenus	60	313	s. o.	13	25	s. o.	MAG
Sous-total	2 923	11 956	s. o.	9 130	15 362	s. o.	
TOTAL	2 923	11 956	s. o.	9 130	15 362	s. o.	

Société du Grand Théâtre de Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billetterie	1 110	3 376	s. o.	1 611	3 795	s. o.	MAG
Location de locaux	29	40	72 %	29	43	68 %	CS
Location d'espaces de stationnement	135	348	s. o.	201	372	s. o.	MAG
Location de salles	686	1 957	s. o.	1 161	2 289	s. o.	MAG
Production et présentation de spectacles	1 004	3 822	s. o.	1 824	5 204	s. o.	MAG
Services à la clientèle	48	106	s. o.	145	223	s. o.	MAG
Services scéniques	971	3 032	32 %	1 442	3 619	40 %	CS
Sous-total	3 981	12 680	s. o.	6 413	15 544	s. o.	
TOTAL	3 981	12 680	s. o.	6 413	15 544	s. o.	

Société du Palais des congrès de Montréal
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Billets vendus	204	700	s. o.	968	1 479	s. o.	MAG
Location d'espaces – Évènements	4 337	12 481	s. o.	17 401	16 449	s. o.	MAG
Services alimentaires	228	2 795	s. o.	3 306	4 108	s. o.	MAG
Services audiovisuels	639	950	s. o.	4 669	1 119	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Aménagement	201	1 499	s. o.	4 154	2 071	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Audiovisuel	149	852	s. o.	15 166	15 060	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Autres	1 571	1 246	s. o.	1 785	6 135	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Contrôleur de foule	619	16	s. o.	84	19	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Plomberie et électricité	659	2 000	s. o.	2 869	2 806	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Sécurité	7	32	s. o.	1 948	1 823	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Signalisation dynamique	328	48	s. o.	132	57	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Stationnement	864	1 530	s. o.	1 834	1 748	s. o.	MAG
Services auxiliaires – Vestiaire	52	108	s. o.	378	245	s. o.	MAG
Services optionnels – Entretien ménager	148	572	s. o.	849	699	s. o.	MAG
Services optionnels – Télécommunications	249	986	s. o.	1 685	1 290	s. o.	MAG
Autres revenus	91	46	s. o.	317	55	s. o.	MAG
Sous-total	10 346	25 862	s. o.	57 544	55 160	s. o.	
TOTAL	10 346	25 862	s. o.	57 544	55 160	s. o.	

Société québécoise de récupération et de recyclage (RECYC-QUÉBEC)

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Droit environnemental sur les pneus	32 595	32 595	s. o.	36 832	36 832	s. o.	MAG
Sous-total	32 595	32 595	s. o.	36 832	36 832	s. o.	
Vente de biens et services							
Assises québécoises de l'économie circulaire	24	79	s. o.	0	0	s. o.	MAG
Attestations	38	490	8 %	57	771	7 %	CS
Programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition	5	51	s. o.	2	73	2 %	CS
Revenus – Compensation pour collecte sélective	2 446	2 446	s. o.	2 295	2 295	s. o.	MAG
Revenus d'organismes industriels	13	80	16 %	22	154	15 %	CS
Revenus sur consignation – Embouteilleurs et brasseurs	4 784	s. o.	s. o.	3 981	s. o.	s. o.	MAG
Sous-total	7 311	3 146	s. o.	6 357	3 293	s. o.	
TOTAL	39 905	35 740	s. o.	43 188	40 125	s. o.	

Société québécoise des infrastructures

(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Espaces de stationnement ⁽¹⁾	22 373	10 106	s. o.	28 019	10 281	s. o.	MAG
Location d'espaces	5 183	5 047	s. o.	6 806	6 627	s. o.	MAG
Sous-total	27 556	15 153	s. o.	34 825	16 908	s. o.	
TOTAL	27 556	15 153	s. o.	34 825	16 908	s. o.	

(1) Les services sont fournis par l'entremise de la filiale Société Parc-Auto du Québec.

Société québécoise d'information juridique
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Vente de biens et services	12 506	11 324	s. o.	13 178	12 476	s. o.	MAG
Sous-total	12 506	11 324	s. o.	13 178	12 476	s. o.	
TOTAL	12 506	11 324	s. o.	13 178	12 476	s. o.	

Tribunal administratif des marchés financiers
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Frais exigibles par le Tribunal administratif des marchés financiers	3	nd	nd	3	nd	nd	DA
Sous-total	3	nd	nd	3	nd	nd	
TOTAL	3	nd	nd	3	nd	nd	

Tribunal administratif du Québec
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Droits et permis							
Recours instruits	261	10 798	s. o.	470	11 033	s. o.	MAG
Sous-total	261	10 798	s. o.	470	11 033	s. o.	
TOTAL	261	10 798	s. o.	470	11 033	s. o.	

Tribunal administratif du travail
(en milliers de dollars)

	2021-2022			2022-2023			Base de fixation
	Revenus	Coûts	Niveau de financement	Revenus	Coûts	Niveau de financement	
Vente de biens et services							
Accès à l'information	11	11	100 %	12	12	100 %	CS
Sous-total	11	11	100 %	12	12	100 %	
TOTAL	11	11	100 %	12	12	100 %	

